

Budget Primitif 2026

Rapport de présentation

Table des matières

| | |
|--|----|
| Introduction | 3 |
| 1. Les grands équilibres du Budget 2026 | 5 |
| 1.1 Les recettes de fonctionnements..... | 5 |
| 1.1.1 La fiscalité locale | 6 |
| 1.1.2 Les dotations de l'Etat | 8 |
| 1.1.3 Les dotations de la Communauté de Communes Rives de Moselle..... | 10 |
| 1.1.4 Les subventions reçues | 12 |
| 1.1.5 Autres recettes de fonctionnement | 12 |
| 1.2 Les dépenses de fonctionnement | 13 |
| 1.2.1 Les charges de personnel | 14 |
| 1.2.2 Les charges à caractère général | 16 |
| 1.2.3 Les subventions versées | 17 |
| 1.3 Le financement des investissements | 18 |
| 1.3.1 L'épargne nette | 18 |
| 1.3.2 Les produits de cession | 19 |
| 1.3.3 Les subventions d'investissement prévisionnelles..... | 20 |
| 1.3.4 L'emprunt | 20 |
| 1.4 Les dépenses d'investissement..... | 23 |
| 1.4.1 Les dépenses d'équipement directes | 23 |
| 1.4.2 Le remboursement de la dette | 24 |
| 2. Un budget pour les Maiziérois | 25 |
| 2.1 Accompagner les habitants à chaque étape de leur vie : une priorité municipale de proximité..... | 25 |
| 2.2 Une ville culturelle et rayonnante..... | 28 |
| 2.3 Garantir une ville sûre, propre et agréable pour tous..... | 29 |
| 2.4 Le développement durable : au centre des actions municipales | 29 |
| 2.5 Des services fiables, organisés pour mieux accompagner les habitants | 31 |
| 2.6 Un Plan Pluriannuel d'Investissement qui répond aux défis de demain | 33 |

Introduction

Dans un environnement marqué par la persistance de fortes contraintes budgétaires, par une conjoncture économique incertaine en raison des événements en cours au Moyen-Orient et en Ukraine et par l'évolution régulière du cadre normatif applicable aux collectivités territoriales, les communes sont aujourd'hui conduites à adapter en permanence leur stratégie financière.

Cette nécessaire adaptation vise à préserver les grands équilibres budgétaires, tout en garantissant la continuité et la qualité du service public local, ainsi que la capacité à accompagner le développement du territoire.

À ces enjeux structurels s'ajoutent des facteurs conjoncturels, tels que les tensions inflationnistes, la volatilité des coûts de l'énergie et des matières premières, ou encore les incertitudes pesant sur les concours financiers de l'État.

Dans ce contexte exigeant, la gestion financière des collectivités requiert à la fois rigueur, anticipation et capacité d'arbitrage, afin de concilier des ressources contraintes avec des besoins croissants de la population.

Pour la Ville de Maizières-lès-Metz, ces éléments de contexte confirment la nécessité de poursuivre une gestion financière à la fois prudente et résolument volontariste. La Municipalité entend ainsi consolider les efforts engagés en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement, en recherchant en permanence des gains d'efficacité dans l'organisation des services et dans l'allocation des moyens.

Parallèlement, elle poursuit une politique active d'optimisation de ses ressources, notamment à travers la mobilisation de financements extérieurs et la valorisation de ses leviers financiers, tout en veillant à préserver l'accessibilité et la qualité des services publics rendus aux habitants.

Dans le même temps, la Commune affirme sa volonté de maintenir un niveau d'investissement significatif. Celui-ci est indispensable pour assurer l'entretien du patrimoine existant, accompagner la modernisation des équipements publics et soutenir les dynamiques de développement du territoire. Ces investissements répondent directement aux attentes des Maiziéroises et des Maiziérois, qu'il s'agisse d'améliorer le cadre de vie, de renforcer l'attractivité de la Ville ou de préparer les évolutions démographiques et sociétales à venir.

Les orientations budgétaires pour l'exercice 2026 s'inscrivent ainsi dans une démarche d'équilibre et de responsabilité. Elles visent à concilier plusieurs objectifs complémentaires : préserver et renforcer la capacité d'autofinancement de la collectivité, maintenir un effort d'investissement soutenu et garantir la soutenabilité de la trajectoire financière à moyen et long terme. Cette approche traduit la volonté de sécuriser l'avenir financier de la Commune tout en continuant à répondre aux besoins présents.

Le budget primitif 2026 s'inscrit, enfin, dans la continuité de plus d'une décennie d'engagement de l'équipe municipale en faveur d'un développement harmonieux du territoire. Il traduit l'ambition de construire une ville toujours plus solidaire, attractive et durable. À ce titre, les politiques de sécurité, de proximité, de propreté et de cohésion sociale demeurent le socle de l'action municipale, au plus près des attentes des habitants.

Par ailleurs, la transition écologique constitue un axe structurant de l'action publique locale. Elle irrigue l'ensemble des politiques municipales, qu'il s'agisse des projets d'aménagement urbain, de la gestion des espaces publics ou des actions du quotidien. Dans cette perspective, la Commune poursuit également un programme volontariste de rénovation et de valorisation de son patrimoine bâti, afin d'améliorer sa performance énergétique, de prolonger sa durée de vie et de l'adapter aux usages contemporains.

Ainsi, le budget 2026 traduit une volonté claire : conjuguer rigueur financière, ambition territoriale et exigence de service public, au bénéfice de l'ensemble des habitants de Maizières-lès-Metz.

Le Budget Primitif 2026 est conforme aux orientations budgétaires précédemment débattues et ses principaux indicateurs financiers sont les suivants :

| | BP 2026 |
|--|-----------------|
| <i>Dépenses réelles de fonctionnement</i> | 13 920 944,11 € |
| <i>Recettes réelles de fonctionnement, hors résultat reporté</i> | 14 137 868 € |
| <i>Dépenses de gestion courante (hors intérêts de la dette, charges spécifiques et dotations aux provisions)</i> | 13 593 131 € |
| <i>Intérêts de la dette (Article 66111)</i> | 315 000 € |

1. Les grands équilibres du Budget 2026

Malgré une adoption tardive de la loi de finances pour 2026, qui a affecté la lisibilité et la fiabilité des projections financières de la Ville, ainsi que les incertitudes persistantes pesant pour les prochaines années sur le niveau de contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques, les équilibres budgétaires de l'exercice 2026 ont pu être préservés.

Cette solidité financière s'appuie sur la gestion rigoureuse conduite au cours des exercices précédents. Elle permet aujourd'hui à la Collectivité de soutenir un niveau d'investissement en progression, en cohérence avec le calendrier de mise en œuvre des projets. Dans ce cadre, la Ville de Maizières-lès-Metz poursuit notamment l'accélération de la rénovation de l'éclairage public et de son patrimoine bâti, tout en continuant à renforcer les politiques publiques prioritaires au service des habitants.

1.1 Les recettes de fonctionnements

| <i>En milliers d'euros</i> | Réalisé 2020 | Réalisé 2021 | Réalisé 2022 | Réalisé 2023 | Réalisé 2024 | Réalisé 2025 | Variation 2025/2020 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------------|
| Atténuations de charges | 59 | 71 | 67 | 52 | 62 | 36 | - 23 |
| Produits des services et du domaine | 527 | 616 | 761 | 806 | 846 | 1 008 | 481 |
| Impôts et taxes | 6 563 | 6 693 | 6 822 | 6 924 | 6 244 | 6 235 | - 328 |
| Fiscalité locale | 4 441 | 3 633 | 3 842 | 4 131 | 4 865 | 4 986 | 544 |
| Dotations et participations | 1 246 | 1 766 | 1 884 | 1 806 | 1 885 | 1 909 | 663 |
| Autres produits de gestion courante | 96 | 96 | 116 | 109 | 176 | 1 240 | 1 143 |
| Total produits de fonctionnement courant | 12 933 | 12 875 | 13 493 | 13 828 | 14 077 | 15 413 | 2 480 |
| Produits spécifiques (hors 775) | 183 | 81 | 29 | 87 | 8 | 2 | - 181 |
| Reprises sur provisions | 2 | 9 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 |
| Total produits réels de fonctionnement | 13 118 | 12 965 | 13 522 | 13 916 | 14 086 | 15 417 | 2 299 |
| <i>Evolution (en %)</i> | 2020/2019 | 2021/2020 | 2022/2021 | 2023/2022 | 2024/2023 | 2025/2024 | Variation 2025/2020 |
| Atténuations de charges | -6,0 % | 20,8 % | -6,0 % | -22,5 % | 18,9 % | -42,0 % | -39,3 % |
| Produits des services et du domaine | -30,0 % | 16,9 % | 23,5 % | 5,9 % | 5,0 % | 19,1 % | 91,2 % |
| Impôts et taxes | 7,7 % | 2,0 % | 1,9 % | 1,5 % | -9,8 % | -0,1 % | -5,0 % |
| Fiscalité locale | 1,7 % | -18,2 % | 5,8 % | 7,5 % | 17,8 % | 2,5 % | 12,3 % |
| Dotations et participations | -0,5 % | 41,8 % | 6,7 % | -4,2 % | 4,4 % | 1,3 % | 53,2 % |
| Produits de gestion courante | -0,5 % | -0,6 % | 21,7 % | -6,3 % | 61,4 % | 603,4 % | 1188,4 % |
| Total charges de fonctionnement courant | 2,4 % | -0,4 % | 4,8 % | 2,5 % | 1,8 % | 9,5 % | 19,2 % |
| Produits exceptionnels (hors 775) | 107,5 % | -55,5 % | -64,9 % | 204,7 % | -90,6 % | -76,7 % | -99,0 % |
| Reprises sur provisions | s.o. | 350,0 % | -100,0 % | s.o. | s.o. | s.o. | 0,0 % |
| Total produits réels de fonctionnement | 3,1 % | -1,2 % | 4,3 % | 2,9 % | 1,2 % | 9,4 % | 17,5 % |

Evolution des produits réels de fonctionnement depuis 2020

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | BP 2025 | BP 2026 |
|--|----------------------|----------------------|
| <i>Impôts directs locaux</i> | 4 354 103 | 4 542 432 |
| <i>Compensations fiscales</i> | 895 336 | 743 061 |
| AUTRES TAXES | 479 726 | 481 638 |
| DOTATIONS | 569 720 | 491 530 |
| Dotation Forfaitaire | 213 000 | 115 000 |
| DSU | 172 000 | 190 000 |
| Dotation nationale de péréquation FNGIR | 126 230 | 126 230 |
| Droits de place | 548 490 | 60 300 |
| DOTATIONS INTERCOMMUNALES | 6 108 545 | 6081635 |
| SUBVENTIONS | 1 829 093 | 598 477 |
| CAF | 465 342 | 447 700 |
| Autres participations de l'Etat et FCTVA | 67 007 | 79 877 |
| Participations du Département | 43 144 | 49 500 |
| Autres participations | 1 253 600 | 21 400 |
| PRODUITS D'EXPLOITATION | 1 061 400 | 1 155 995 |
| Redevance périscolaire | 365 500 | 410 000 |
| Redevances à caractère culturel | 155 200 | 157 843 |
| Loyers et autres produits de gestion courante | 140 068 | 190 327 |
| Autres redevances, ventes et produits du domaine | 400 632 | 397 825 |
| ATTENUATION DE CHARGES | 50 000 | 40 000 |
| Reprise de provisions | 2 000 | 3 100 |
| Opérations d'ordre | 10 000 | 10 000.00 |
| Résultat antérieur reporté (R002) | 6 036 948,57 | 7 107 634.35 |
| TOTAL RECETTES | 21 396 871,57 | 21 255 502.35 |

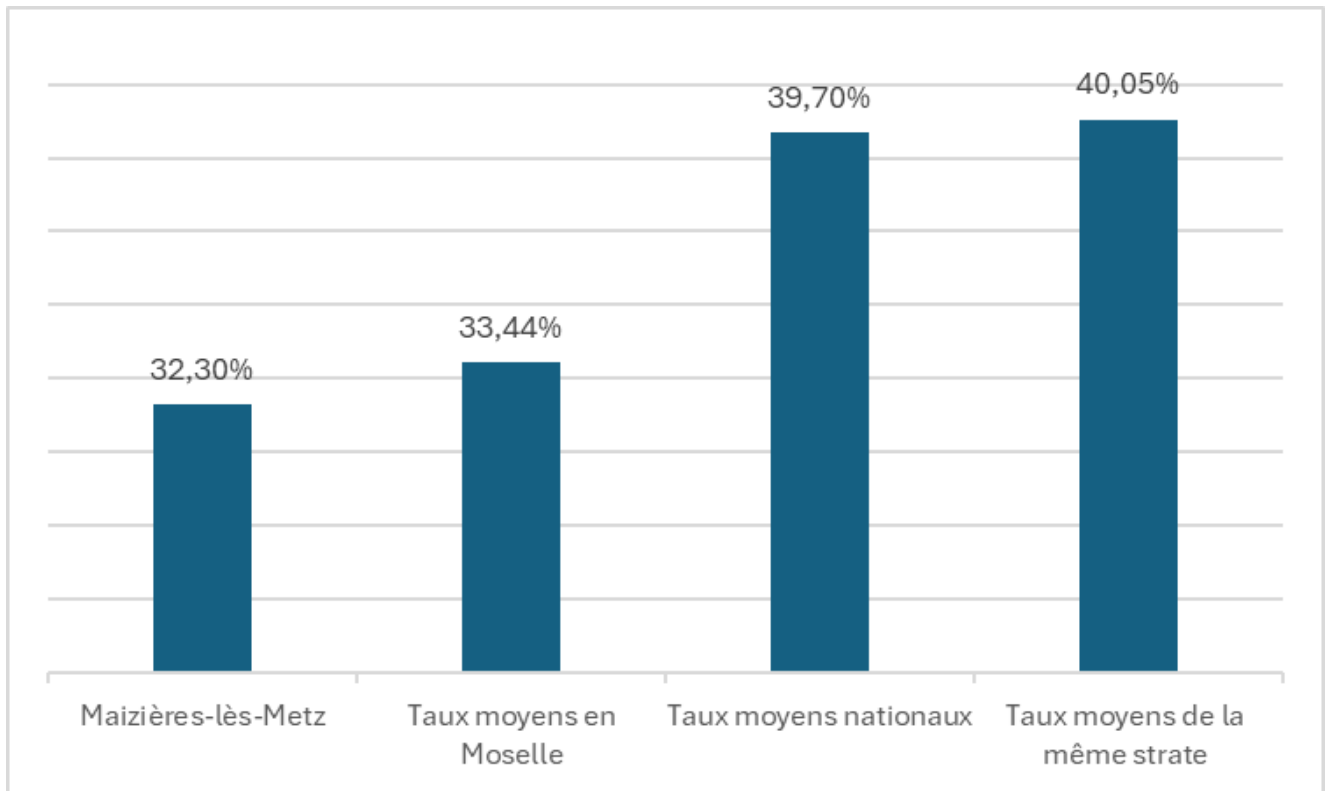
Evolution des recettes de fonctionnement entre le BP 2025 et 2026 (montants en euros)

1.1.1 La fiscalité locale

Le produit des impôts directs locaux (taxes foncières et d'habitation) est attendu à 4 542 432 euros, en hausse de 199 100 euros par rapport au produit notifié en 2025. Environ 42 000 euros sont liés à l'article 1518 bis du Code Général des Impôts (CGI) qui prévoit que la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est automatiquement indexée sur la variation positive de l'indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH) constatée sur un an au mois de novembre et qui est d'0,8 % cette année.

Dans un contexte marqué par de fortes incertitudes internationales, notamment les tensions géopolitiques et la volatilité persistante des marchés de l'énergie, il apparaît nécessaire d'adapter nos

leviers fiscaux. Ainsi, un réajustement des taux de fiscalité locale à hauteur de 3,8 % est proposé, représentant un produit supplémentaire estimé à 180 000 euros avec un taux de la taxe foncière bâtie de 32,30 %. Cette mesure, mesurée et proportionnée, vise à garantir la continuité et la qualité des services publics rendus à la population, tout en permettant à la collectivité de faire face à la réduction progressive des concours financiers de l'État. Malgré cela, le taux de la taxe foncière demeura inférieur à la moyenne des communes de Moselle (33,44% pour la TFB).



Comparaison des taux votés de la Taxe Foncière Bâtie

Maizières-Lès-Metz s'apprête à franchir une nouvelle étape de son développement avec l'émergence prochaine de plusieurs projets immobiliers, à la fois dans le domaine de l'habitat et du tertiaire. Ces réalisations, porteuses de dynamisme et d'attractivité, contribueront à renforcer l'offre de logements et à accueillir de nouvelles activités économiques sur le territoire. Au-delà de leur impact structurant, ces projets généreront également des retombées financières positives pour la collectivité, grâce à de nouvelles recettes fiscales. Autant d'opportunités qui permettront de consolider les capacités d'action de la commune et d'accompagner durablement son développement au service des habitants.

Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est estimé à 250 000 euros contre 351 379 euros environ perçus en 2025.

Les produits attendus de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité (part communale de l'accise sur l'électricité) et de la taxe sur la publicité extérieure sont ajustés suivant montants perçus en 2025, soit respectivement à 147 000 euros et 7 800 euros.

1.1.2 Les dotations de l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est composée de trois éléments : la Dotation Forfaitaire (DF), la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

La DGF du bloc communal sera à nouveau figée en 2026, après trois années d'abondement (320 millions d'euros en 2023 et 2024 financés par l'Etat et 150 millions d'euros en 2025 prélevés sur la DSIL).

Au sein de l'enveloppe, les hausses, mécaniques (variation de la population) ou décidées par le législateur (hausse annuelle minimale de la DSU et de la DSR), sont financées par un écrêtement de la dotation forfaitaire des communes (sous condition de potentiel fiscal) et par une réduction uniforme de la dotation de compensation des EPCI.

Après la réunion du Comité des Finances Locales, le besoin de financement interne de la DGF s'élève à 416 millions d'euros, dont 150 millions d'euros pour la DSU, 40 millions d'euros de croissance de la dotation forfaitaire des communes par effet « population » et 90 millions d'euros de majoration annuelle de la dotation d'intercommunalité, le tout minoré de la restitution de 13 millions d'euros correspondant à une régularisation des prélèvements sur fiscalité opérés au titre de la déduction des contingents d'aide sociale appliquée en 2000.

Ainsi, la DGF versée par l'Etat à la Ville de Maizières-lès-Metz a fortement diminué entre 2008 et 2017, essentiellement en raison de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) mise en place sur la période 2014-2017, mais aussi en raison de la péréquation mise en place par l'Etat entre les dotations (une hausse d'une dotation étant forcément financée par une baisse d'une autre).

Depuis 2017, le niveau de la Dotation Forfaitaire s'est relativement stabilisé, et la Dotation de Solidarité Urbaine a connu une accélération de sa progression, poussée par une réforme des critères d'attribution qui a été favorable à la Ville et par une hausse chaque année de l'enveloppe de cette dotation au niveau national.

La répartition de la DGF répond aux mêmes règles que les concours d'Etat au sein d'une enveloppe donnée, les hausses, qu'elles soient mécaniques (variation de la population) ou décidées par le Législateur (hausse annuelle minimale de la DSU et de la DSR) sont financées par un écrêtement de la Dotation Forfaitaire des Communes (sous condition de potentiel fiscal) et par une réduction uniforme de la dotation de compensation des EPCI (dotation de compensation de la part salaire ou DCPS).

La Ville de Maizières-lès-Metz a une DGF composée de :

- La Dotation Forfaitaire, qui a connu une évolution négative de 30.6% (- 69 500 euros) entre 2024 et 2025.
- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). Le montant notifié a été de 161 207 euros pour l'exercice 2024 et il est de 175 952 euros pour l'exercice 2025.

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Population DGF | 11 510 | 11 621 | 11 822 | 11 919 | 11 920 | 11 854 |
| PFI/hab | 1 360.18 | 1 371.07 | 1 333.35 | 1 346.06 | 1 421.96 | 1 314.51 |
| Effort fiscal | 0.95 | 0.96 | 0.97 | 0.97 | 0.95 | 0.93 |
| PF 4 taxes/hab | 1 325.00 | 1 341.00 | 1 308.00 | 1 326.79 | 1 401.89 | 1 428.99 |
| Dotation Forfaitaire (en milliers d'euros) | 347 | 296 | 230 | 239 | 227 | 157 |
| <i>Evolution annuelle</i> | -12.2% | -14.7% | -22.5% | 4.2% | -5.2% | -30.6% |
| Dotation Forfaitaire par habitant | 0.03 € | 0.03 € | 0.02 € | 0.02 € | 0.02 € | 0.01 € |
| Ecrêtement dotation forfaitaire | -59 545 | -61 854 | -86 550 | 0 | -12 625 | -62 944 |
| Part dynamique pop | 11 392 | 10 912 | 19 798 | 9 563 | 99 | -6 503 |
| Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) | 119 | 128 | 136 | 132 | 161 | 176 |
| <i>Evolution annuelle</i> | 9.1% | 7.5% | 6.6% | -3.2% | 22.0% | 9.1% |
| Progression de la DSU | 10 | 9 | 8 | -4 | 29 | 15 |
| Indice synthétique | 1.0432 | 1.0465 | 1.0297 | 1.0183 | 1.0183 | 1.0467 |
| Rang | 509 | 500 | 526 | 536 | 536 | 514 |
| DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DG) | 466 | 424 | 366 | 371 | 388 | 333 |
| <i>Evolution annuelle</i> | -7.6% | -9.0% | -13.7% | 1.4% | 4.5% | -14.1% |

Caractéristiques et évolutions de la DGF entre 2020 et 2025 (en milliers d'euros)

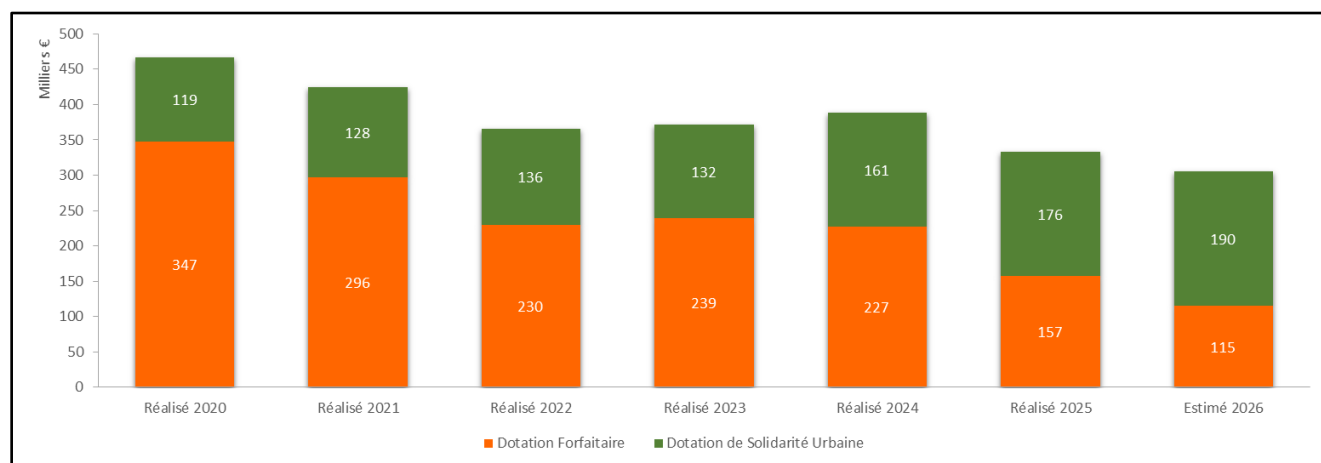
Concernant la Dotation Forfaitaire, il sera proposé d'ajuster la prévision 2026 au montant de 115 000 euros (soit une baisse de 42 000 euros par rapport au montant notifié et comparable à celle connue sur les dernières années). Il n'est pas possible à ce stade d'intégrer une prévision plus fine, car les principaux déterminants de l'évolution de cette dotation (impact de l'augmentation annoncée de l'enveloppe nationale mais maintien d'écrêtements pour financer la progression de la péréquation à l'échelle nationale) viennent d'être annoncés dans la Loi de Finances pour 2026.

La DGF 2026 n'a finalement pas été abondée de 290 millions d'euros, mais maintenue à 27,4 milliards d'euros à périmètre constant, après les abondements exceptionnels de 320 millions d'euros en 2023-2024 (financés par l'État) et 150 millions d'euros en 2025 (prélevés sur la DSIL). La LFI 2026 prévoit une hausse de la DSR de 150 millions d'euros et de la DSU de 140 millions d'euros, soit 290 millions d'euros au total, mais cette progression n'est pas financée par un abondement de l'État de même montant. Elle est compensée par un prélèvement sur la dotation forfaitaire des communes et, pour les EPCI, par la dotation de compensation.

| | Réalisé 2020 | Réalisé 2021 | Réalisé 2022 | Réalisé 2023 | Réalisé 2024 | Réalisé 2025 | Estimé 2026 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Dotation Globale de Fonctionnement | 466 483.00 | 424 450.00 | 366 183.00 | 371 421.00 | 387 970.00 | 333 268.00 | 305 000.00 |
| Dotation Forfaitaire | 347 420.00 | 296 478.00 | 229 726.00 | 239 289.00 | 226 763.00 | 157 316.00 | 115 000.00 |
| Dotation de Solidarité Urbaine | 119 063.00 | 127 972.00 | 136 457.00 | 132 132.00 | 161 207.00 | 175 952.00 | 190 000.00 |
| Variation en % DGF par an | -8 % | -9 % | -14 % | 1 % | 4 % | -14 % | -8 % |
| Variation en % DGF sur la période | - | -9 % | -22 % | -20 % | -17 % | -29 % | -35 % |

Détail de l'évolution de la DGF entre 2020 et 2026 (estimation)

S'agissant de la Dotation de Solidarité Urbaine, son montant a été estimé à 190 000 euros.



Evolution de la DGF entre 2020 et 2026 en euros (estimation)

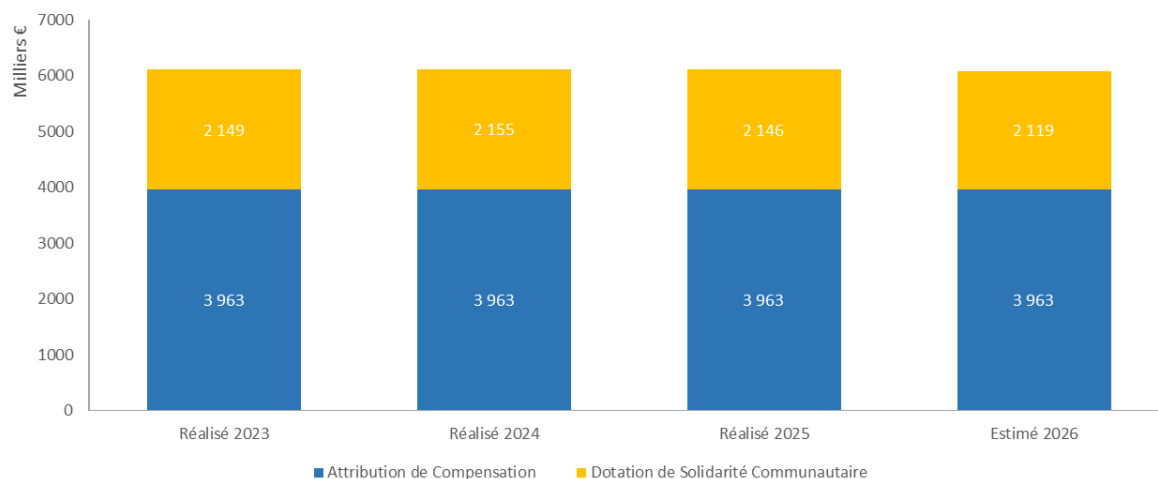
1.1.3 Les dotations de la Communauté de Communes Rives de Moselle

Les recettes provenant de la Communauté de Communes de Rives de Moselle sont composées de l'Attribution de Compensation et de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

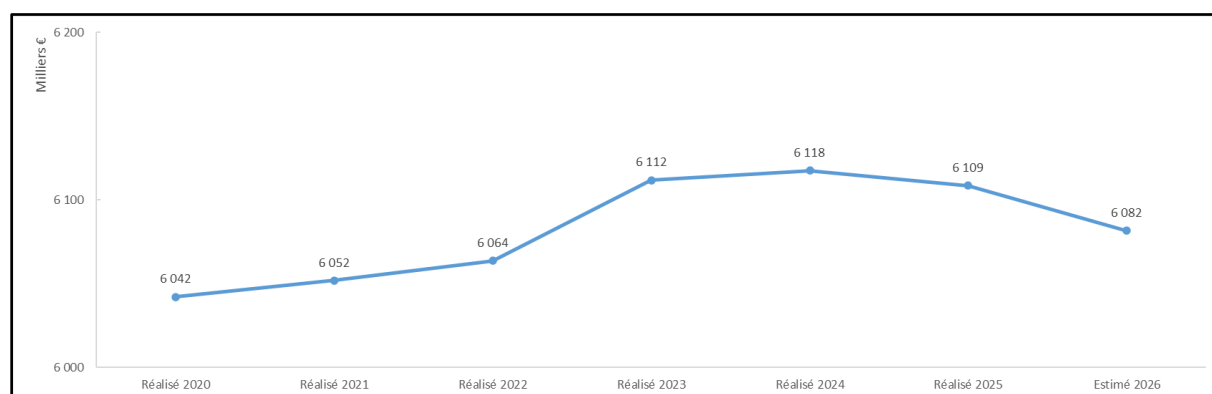
| | Réalisé 2023 | Réalisé 2024 | Réalisé 2025 | Estimé 2026 |
|--------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Dotations intercommunales | 6 111 837.04 | 6 117 594.04 | 6 108 545.04 | 6 081 635.00 |
| Attribution de Compensation | 3 962 675.04 | 3 962 675.04 | 3 962 675.04 | 3 962 675.00 |
| Dotation de Solidarité Communautaire | 2 149 162.00 | 2 154 919.00 | 2 145 870.00 | 2 118 960.00 |

Détail de l'évolution des dotations intercommunales entre 2023 et 2026

Le montant pour l'exercice 2026 devrait être comparable à celui perçu lors de l'année précédente. Ainsi, les dotations intercommunales devraient représenter 6 081 635 euros, composées de 3 962 675 euros au titre de l'Attribution de Compensation et de 2 118 960 euros au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire.



Evolution des dotations intercommunales perçues par la Ville de Maizières-lès-Metz entre 2023 et 2026, en milliers d'euros



Courbe de l'évolution des dotations intercommunales perçues par la Ville de Maizières-lès-Metz entre 2020 et 2026, en milliers d'euros

La Ville de Maizières-lès-Metz, conjointement avec son EPCI d'appartenance, la Communauté de Communes de Rives de Moselle, contribue au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), institué par l'article 144 de la Loi de Finances initiale pour 2012.

Ce dispositif constitue un mécanisme de solidarité financière horizontale au sein du bloc communal. Il vise à prélever une partie des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés, afin de les reverser à ceux dont les ressources sont plus limitées, contribuant ainsi à une meilleure répartition des richesses à l'échelle nationale. À ce titre, il s'agit du principal outil de péréquation horizontale du secteur communal, dont l'enveloppe est stabilisée à un milliard d'euros par an depuis 2018.

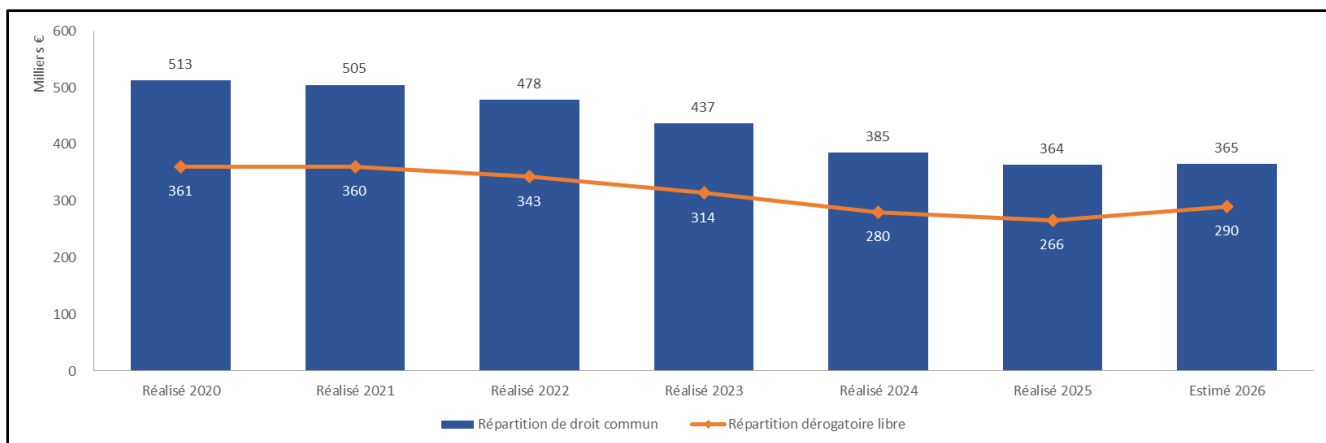
Le FPIC repose sur la notion d'« ensemble intercommunal », composé d'un EPCI à fiscalité propre et de l'ensemble de ses communes membres. À ce titre, l'ensemble intercommunal formé par la Communauté de Communes de Rives de Moselle et ses communes, dont Maizières-lès-Metz, est contributeur au dispositif.

Le prélèvement est calculé à l'échelle de cet ensemble intercommunal, puis réparti entre l'EPCI et ses communes membres selon une clé dite de droit commun. Toutefois, depuis l'instauration du dispositif, la Communauté de Communes de Rives de Moselle a fait le choix, par délibération, d'adopter une répartition dérogatoire. Cette dernière permet d'alléger significativement la contribution supportée par la Ville de Maizières-lès-Metz, en transférant une part plus importante de la charge vers l'Intercommunalité.

| | Plan national | % évolution national | Répartition de droit commun | % évolution Maizières-lès-Metz N à N-1 | Répartition dérogatoire libre | % évolution Maizières-lès-Metz N à N-1 |
|------|---------------|----------------------|-----------------------------|--|-------------------------------|--|
| 2020 | 1 milliard | 0 % | 513 446.00 | -3.28 % | 361 171.00 | -2.86 % |
| 2021 | 1 milliard | 0 % | 504 940.00 | -1.66 % | 360 119.00 | -0.29 % |
| 2022 | 1 milliard | 0 % | 478 452.00 | -5.25 % | 342 649.00 | -4.85 % |
| 2023 | 1 milliard | 0 % | 437 268.00 | -8.61 % | 314 181.00 | -8.31 % |
| 2024 | 1 milliard | 0 % | 385 011.00 | -11.95 % | 280 392.00 | -10.75 % |
| 2025 | 1 milliard | 0 % | 364 107.00 | -5.43 % | 266 078.00 | -5.10 % |

Les grands équilibres du FPIC entre 2020 et 2025 et contributions de la Ville de Maizières-lès-Metz au fonds (montant en euros)

En 2026, le niveau national du FPIC étant stabilisé à un milliard d'euros, aucune évolution majeure n'est attendue concernant la contribution de la Communauté de Communes de Rives de Moselle. Dans ce contexte, le prélèvement supporté par la Ville devrait rester globalement stable par rapport à l'exercice 2026, avec une estimation de l'ordre de 290 000 euros.



Evolution du FPIC pour la Ville de Maizières-lès-Metz entre 2020 et 2026 (estimé) en milliers d'euros – comparaison entre la répartition de droit commun et la répartition dérogatoire libre mise en place par la Communauté de Communes Rives de Moselle

Il convient enfin de souligner que la répartition dérogatoire mise en œuvre par l'EPCI conduit celui-ci à assumer environ la moitié du prélèvement total, soit une part sensiblement plus élevée que celle qui résulterait de l'application de la répartition de droit commun. Ce choix traduit une volonté affirmée de solidarité intercommunale et contribue à préserver les équilibres financiers de la Commune.

1.1.4 Les subventions reçues

Les subventions attendues pour 2026 sont en baisse par rapport au budget 2025. Elles varient chaque année selon le financement des projets portés par la Commune. Il est à noter que lors de l'exercice précédent la Ville de Maizières-lès-Metz avait pu valoriser 1,2 millions d'euros au titre des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) obtenus dans le cadre des travaux de rénovation de l'éclairage public extérieur, des écoles Pasteur et Brioux et du raccordement de ses bâtiments publics au réseau de chaleur urbain déployé sur la commune

On y retrouvera aussi les aides habituelles de la Caisse d'Allocation Familiale de la Moselle pour le périscolaire et les Activités de Loisirs Sans Hébergement (environ 406 500 euros).

1.1.5 Autres recettes de fonctionnement

Les autres taxes dont la taxe sur les pylônes (73 038 euros), les droits de place (60 300 euros) qui seront sans doute appelés à évoluer à l'image d'autres tarifs afin de réduire l'effet ciseau au sein de la section de fonctionnement.

1.2 Les dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement constitue le cœur du Budget Primitif de la commune. Elle retrace l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement quotidien des services municipaux et à la mise en œuvre des politiques publiques locales.

Pour une ville de la taille de Maizières-lès-Metz, cette section reflète directement les priorités de la collectivité en matière de services à la population : éducation, entretien des équipements, action sociale, sécurité, culture ou encore vie associative. Elle permet d'assurer la continuité du service public tout en garantissant une gestion financière équilibrée.

Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment les charges de personnel, les achats courants, les subventions versées aux associations ainsi que les charges financières. En parallèle, les recettes de fonctionnement reposent principalement sur la fiscalité locale, les dotations de l'État et les produits des services. L'équilibre de cette section est un enjeu majeur : il conditionne la capacité de la commune à dégager de l'épargne, indispensable pour financer ses projets d'investissement sans recourir excessivement à l'emprunt.

Ainsi, la section de fonctionnement traduit à la fois la gestion courante de la collectivité et sa capacité à préparer l'avenir.

| <i>En milliers d'euros</i> | Réalisé 2020 | Réalisé 2021 | Réalisé 2022 | Réalisé 2023 | Réalisé 2024 | Réalisé 2025 | Variation 2025/2020 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------------|
| Charges à caractère général | 2 935 | 2 889 | 3 309 | 3 706 | 4 359 | 4 560 | 1 625 |
| Charges de personnel et frais assimilés | 6 473 | 6 532 | 6 683 | 6 822 | 6 765 | 7 012 | 539 |
| Atténuations de produits | 364 | 360 | 343 | 425 | 388 | 280 | - 84 |
| Autres charges de gestion courante | 975 | 970 | 877 | 895 | 1 114 | 1 197 | 222 |
| Charges financières hors dette | 0 | 0 | 1 | 3 | 0 | 4 | 4 |
| Total charges de fonctionnement courant | 10 746 | 10 750 | 11 213 | 11 850 | 12 626 | 13 052 | 2 306 |
| Charges exceptionnelles | 10 | 24 | 29 | 27 | 1 | 3 | - 8 |
| Charges financières | 84 | 71 | 58 | 85 | 227 | 204 | 120 |
| Dotations aux provisions | 17 | 0 | 0 | 2 | 0 | 3 | - 14 |
| Total charges réelles de fonctionnement | 10 857 | 10 845 | 11 300 | 11 964 | 12 854 | 13 262 | 2 405 |
| | | | | | | | |
| <i>Evolution (en %)</i> | 2020/2019 | 2021/2020 | 2022/2021 | 2023/2022 | 2024/2023 | 2025/2024 | Variation 2025/2020 |
| Charges à caractère général | -1,0 % | -1,6 % | 14,6 % | 12,0 % | 17,6 % | 4,6 % | 55,4 % |
| Charges de personnel et frais assimilés | 1,5 % | 0,9 % | 2,3 % | 2,1 % | -0,8 % | 3,6 % | 8,3 % |
| Atténuations de produits | -2,7 % | -0,9 % | -4,9 % | 24,0 % | -8,7 % | -27,9 % | -23,0 % |
| Autres charges de gestion courante | 12,3 % | -0,5 % | -9,6 % | 2,1 % | 24,4 % | 7,5 % | 22,8 % |
| Charges financières hors dette | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | -100,0 % | #DIV/0! | s.o. |
| Total charges de fonctionnement courant | 1,5 % | 0,0 % | 4,3 % | 5,7 % | 6,5 % | 3,4 % | 21,5 % |
| Charges exceptionnelles | -9,4 % | 137,5 % | 21,0 % | -7,3 % | -96,3 % | 161,7 % | -74,4 % |
| Charges financières | -15,8 % | -15,4 % | -18,8 % | 47,2 % | 166,9 % | -9,9 % | 143,1 % |
| Dotations aux provisions | s.o. | -100,0 % | s.o. | s.o. | -100,0 % | #DIV/0! | -82,0 % |
| Total charges réelles de fonctionnement | 1,5 % | -0,1 % | 4,2 % | 5,9 % | 7,4 % | 3,2 % | 22,2 % |

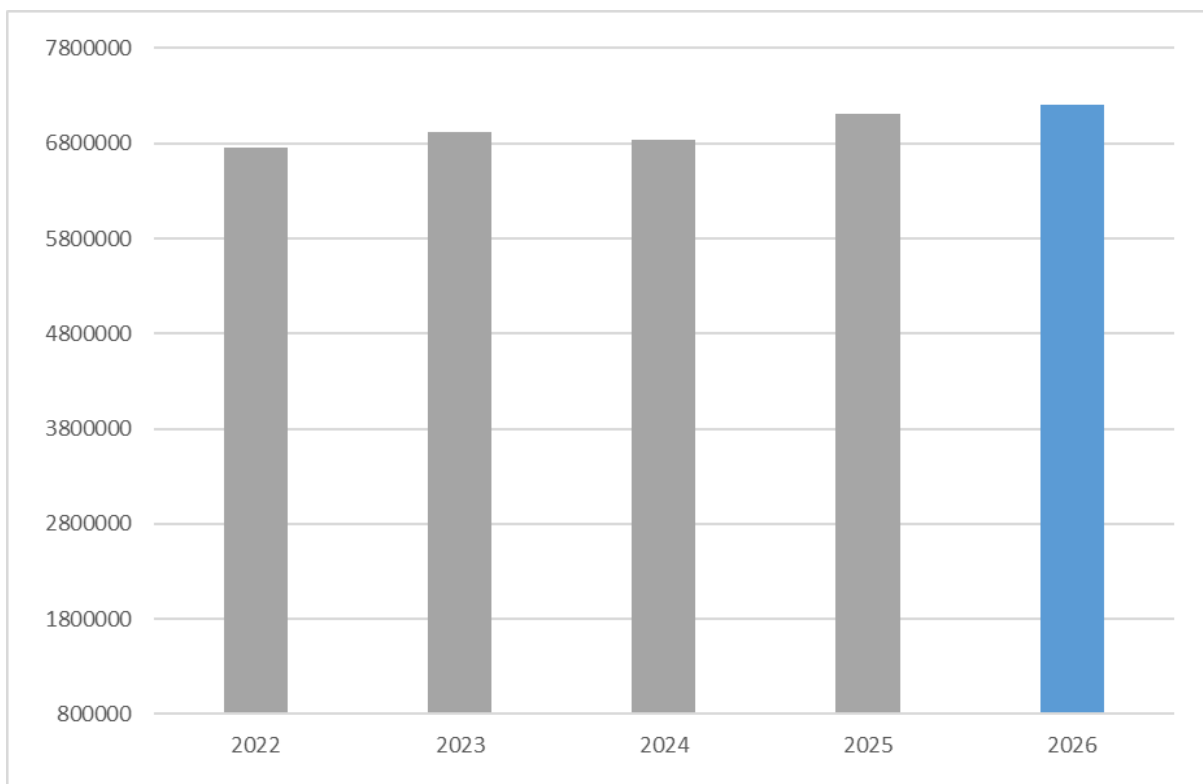
Evolution des charges réelles de fonctionnement entre 2020 et 2025

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | BP 2025 | BP 2026 |
|---|----------------------|----------------------|
| SERVICES ADMINISTRATIFS ET RESSOURCES | 8 853 774,00 | 8 759 882.00 |
| Rémunérations, formations et indemnités des élus | 7 653 240,00 | 7 762 930.00 |
| Direction Générale | 171 800,00 | 150 200.00 |
| Moyens Généraux | 919 124,00 | 750 751.00 |
| Informatique (hors remboursement du service commun) | 109 610,00 | 96 001.00 |
| EPANOUISSEMENT ET RAYONNEMENT | 1 142 520,00 | 1 140 459.00 |
| Service culturel | 115 150,00 | 115 295.00 |
| Conservatoire | 25 075,00 | 25 925.00 |
| Médiathèque | 45 230,00 | 48 679.00 |
| Périscolaire et Extrascolaire | 482 025,00 | 452 270.00 |
| Jeunesse et Sports | 22 450,00 | 24 950.00 |
| Communication | 173 330,00 | 224 830.00 |
| Subventions culturelles et divers | 119 260,00 | 88 510.00 |
| Subventions sports | 160 000,00 | 160 000.00 |
| TECHNIQUE | 2 233 502,00 | 1 829 874.00 |
| Services techniques et espaces verts | 2 233 502,00 | 1 829 874.00 |
| PROXIMITE ET POPULATION | 9 750,00 | 13 200.00 |
| Etat-civil - Population | 1 500,00 | 1 500.00 |
| Police Municipale | 8 250,00 | 11 700.00 |
| SOLIDARITE ET AFFAIRES SCOLAIRES | 1 076 669,00 | 1 157 485.00 |
| Subvention au CCAS | 650 000,00 | 750 000.00 |
| Relais Petite Enfance | 11 093,00 | 12 103.00 |
| Emploi – Prévention - Santé | 22 080,00 | 21 200.00 |
| Affaires scolaires | 393 496,00 | 374 182.00 |
| FINANCES | 8 063 024,02 | 8 354 602.35 |
| Charge de la dette et autres frais financiers | 213 107,19 | 318 163.11 |
| Fonds de péréquation intercommunal et communal | 400 000,00 | 290 000.00 |
| Contribution aux syndicats intercommunaux | 22 500,00 | 22 000.00 |
| Divers | 7 445 049,38 | 7 724 439.24 |
| TOTAL DEPENSES | 21 396 871,57 | 21 255 502.35 |

Présentation des dépenses de fonctionnement par domaines d'intervention ou par services – comparatif BP 2025/BP 2026 - montants en euros

1.2.1 Les charges de personnel

Les charges de personnel pour 2026 subissent, pour la deuxième année, la hausse de 3 points du taux de cotisation à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) : le coût de cette mesure est estimé à 73 000 euros en 2026 et s'ajoute à l'augmentation déjà opérée en 2025. Pour rappel, elle s'inscrit dans le cadre d'un décret gouvernemental qui prévoit une augmentation de 12 points de la cotisation CNRACL entre 2025 et 2028, à raison d'une progression de 3 points par an. Le coût cumulé de cette mesure pèsera lourdement sur les finances communales. Aussi, il faut noter que la hausse du SMIC représente une progression de 12 500 euros.



Evolution des dépenses en euros de personnel réalisées entre 2022 et 2026 (chapitres 011 et 012)

D'autres postes de dépenses connaissent des progressions, les taux IRCANTEC (10 000 euros) ou encore le taux d'assurance vieillesse (1 700 euros). A cela s'ajoute la mise en place du versement mobilité dans le cadre du déploiement des réseaux de bus de Rives de Moselle avec un montant de 30 000 euros.

Le plan d'optimisation des dépenses de personnel sera poursuivi. Il reposera principalement sur plusieurs axes : la réévaluation systématique des besoins de remplacement lors de chaque départ, afin d'adapter les emplois aux besoins réajustés des services ; la lutte contre l'absentéisme, associée à une politique de maintien dans l'emploi ; enfin, la maîtrise du recours aux remplacements temporaires ainsi qu'aux heures supplémentaires.

Enfin, les moyens de certaines politiques publiques seront à nouveau affirmés. Une enveloppe de 19 000 euros est prévue pour l'embauche d'un coordinateur au sein du service périscolaire et extra-scolaire ou encore 40 000 euros consacrés au recrutement d'un chef d'équipe propreté urbaine. La création de ce poste s'inscrit dans la volonté de la collectivité de renforcer la qualité du cadre de vie et de répondre aux attentes légitimes des habitants. Elle permettra de structurer davantage le service, d'améliorer la coordination des équipes sur le terrain et d'optimiser l'organisation des interventions, sans nécessairement augmenter les effectifs opérationnels. Cet encadrement de proximité contribuera également à de meilleures conditions de travail pour les agents et à une réduction des dysfonctionnements, garantissant ainsi un service public plus efficace, plus réactif et plus visible.

L'ensemble de ces éléments porte le budget des Ressources Humaines à 7 447 306 euros pour l'exercice 2026.

1.2.2 Les charges à caractère général

La raison principale de cette évolution est, comme les dernières années, l'inflation, qui continue d'impacter de nombreuses dépenses (fournitures, prestations d'entretien maintenance et réparations, nettoyage des locaux, transport scolaire, encadrement des services périscolaires, ou encore assurances).

Malgré un reflux progressif des prix observé après les fortes tensions enregistrées en 2022 et 2023, les coûts de l'énergie demeurent à des niveaux sensiblement plus élevés qu'avant la crise énergétique. Les Collectivités territoriales, en raison de l'importance de leur patrimoine bâti (équipements publics, écoles, installations sportives, bâtiments administratifs) et de leurs besoins en éclairage public, restent particulièrement exposées à ces variations même si le chauffage urbain permettra de maintenir pour une majorité des bâtiments communaux une chaleur locale à un tarif raisonnable et stable. Ainsi, pour cet exercice budgétaire, ce sont près d'un million d'euros qui y seront consacrés.

Si les dispositifs nationaux d'accompagnement ont permis d'atténuer une partie des hausses les plus importantes, les dépenses énergétiques devraient continuer à représenter un poste de dépense significatif pour les budgets locaux en 2026.

Depuis plusieurs années, les Collectivités constatent une hausse marquée des primes d'assurance couvrant les bâtiments publics, les véhicules ou encore la responsabilité civile des Collectivités. Cette évolution s'explique notamment par l'augmentation du coût des sinistres (notamment une augmentation de 147 % pour les dommages aux biens entre 2018 et 2024) le renchérissement des matériaux de construction ainsi que par une sinistralité accrue liée aux événements climatiques.

Cette tendance se traduit, pour de nombreuses collectivités, par des renégociations contractuelles plus coûteuses et par une progression régulière des dépenses d'assurance. Dans le détail, près de 9 communes sur 10 ont subi une augmentation de leur contrat, les plus touchées étant celles de 5 000 à 50 000 habitants, pour qui elle atteint en moyenne 27 %. Pour la Ville de Maizières-lès-Metz, cela représente 160 000 euros en 2026.

Les dépenses d'entretien et de réparation s'élèvent à un montant de 401 004 euros. Cette somme permet l'entretien des espaces verts et les dépenses d'entretien et maintenance des bâtiments, afin de renforcer les contrôles et les actions correctives et préventives en matière de toitures, de légionellose, de sécurité et de conformité.

Enfin, les Collectivités restent confrontées à une hausse des prix dans de nombreux marchés publics, notamment dans les domaines de la construction, des travaux publics, de la maintenance technique ou encore des prestations de services.

L'augmentation du coût des matières premières, des transports et de la main-d'œuvre a entraîné une revalorisation des prix dans de nombreux contrats. Même si le rythme de l'inflation tend à ralentir, ses effets continuent de se répercuter sur les marchés publics et sur les renouvellements contractuels engagés par les Collectivités. Il est possible d'évoquer le marché de la restauration scolaire (418 000 euros) qui a connu de nombreuses augmentations sur les six dernières années.

1.2.3 Les subventions versées

Les subventions de fonctionnement versées font l'objet d'inscriptions budgétaires à hauteur de 1 030 780 euros, en hausse de 8,06 % par rapport au BP précédent (953 890 euros). Ces subventions représentent 7,4 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La municipalité affirmera à nouveau en 2026 son soutien aux associations et partenaires.

Comme les années précédentes, la subvention d'équilibre du CCAS sera proposée. Elle permettra de poursuivre et de renforcer les actions notamment, en faveur des publics les plus fragiles. Avec des équipes qui ont démontré une remarquable adaptabilité, réactivité et constance, la Ville continue de placer l'humain et la solidarité au cœur de ses politiques sociales. Il est essentiel de ne laisser personne au bord du chemin et de veiller à l'inclusion des personnes vulnérables. La fragilité peut toucher chacun d'entre nous à différents moments de la vie, et les travailleurs sociaux jouent un rôle déterminant pour prévenir le non-recours aux droits et éviter le basculement vers des situations plus difficiles. La subvention d'équilibre contribue également au maintien de politiques de qualité pour nos aînés, avec des moments de convivialité, des rencontres intergénérationnelles, et soutient le bon fonctionnement de la Crèche du Jardin du Petit-Prince ainsi que le chantier d'insertion.

Le montant inscrit sera de 750 000 euros afin de permettre l'accompagnement du projet de la Résidence Intergénérationnelle. En effet, face au vieillissement de la population et à l'évolution des besoins en matière de logement, il est essentiel de proposer des solutions innovantes et inclusives. La Résidence Intergénérationnelle (RIG) de Maizières-lès-Metz répond parfaitement à ces enjeux, en alliant autonomie, solidarité et qualité de vie. Cette résidence comprendra 68 appartements conçus pour les personnes âgées autonomes ou en situation de handicap, avec un confort thermique respectant les dernières normes environnementales. Chaque logement est pensé dans le détail : sanitaires adaptés, volets électriques, laverie, parking accessible avec places réservées, et la présence d'un concierge. Ces équipements et services assurent non seulement le confort et la sécurité des résidents, mais favorisent également les échanges et la solidarité entre générations.

Malgré un contexte financier contraint, la municipalité fait le choix fort de maintenir son engagement en faveur de la culture, convaincue de son rôle essentiel dans la cohésion sociale et l'attractivité du territoire. La culture est un levier puissant d'épanouissement individuel et collectif, un vecteur d'éducation et un facteur d'animation locale qui bénéficie à tous les habitants. Parmi les événements emblématiques soutenus par la Ville, le festival jeune public *La Marelle*, organisé par le Théâtre DEST, illustre parfaitement cette ambition. En offrant aux enfants et aux familles des spectacles de grande qualité, accessibles à tous, ce festival contribue à éveiller la curiosité artistique dès le plus jeune âge et à renforcer le lien social. Maintenir ces subventions, c'est investir dans l'avenir, dans une ville dynamique et ouverte, où la culture reste un bien commun accessible à tous.

En matière de politique sportive, le soutien aux clubs amateurs comme de haut niveau sera maintenu en 2026 à hauteur de 160 000 euros. La Ville de Maizières-lès-Metz réaffirme son engagement constant en faveur du sport, vecteur essentiel de cohésion sociale, de santé et de rayonnement du territoire. Elle peut s'appuyer sur des clubs dynamiques et performants qui portent haut ses couleurs, à l'image du MAC en volley-ball, quasi invaincu cette saison en élite, de l'OML en lutte, solidement installé dans le haut du classement de première division, ainsi que du club de tennis de table. Le soutien au sport de haut niveau constitue à ce titre un axe important de l'action municipale, en ce qu'il participe à l'attractivité de la commune, à la fierté des habitants et à la promotion des valeurs d'engagement et de dépassement de soi.

1.3 Le financement des investissements

Pour financer son programme d'investissements, la Ville s'appuiera sur une stratégie équilibrée reposant sur la mobilisation de ses ressources propres, un plan de cessions foncières et les subventions déjà notifiées. Dans ce cadre, la Ville de Maizières-lès-Metz ne prévoit pas de recourir en 2026 à un emprunt.

Plus globalement, le financement des investissements — qui s'élèvent, au budget primitif 2026 et hors remboursement du capital de la dette (645 500 euros), à 13 264 275,99 euros — repose sur trois leviers complémentaires. D'une part, l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement, à travers une épargne nette solide de 6,2 millions d'euros. D'autre part, les recettes réelles d'investissement (subventions, FCTVA, taxe d'aménagement, cessions), estimées à 7,07 millions d'euros. Enfin, reste l'emprunt, solution qui ne sera pas mobilisée au cours de cet exercice budgétaire.

| | BP 2025 | BP 2026 |
|---|----------------------|----------------------|
| Restes à réaliser | 2 948 477,50 | 4 632 095,00 |
| FCTVA | 400 000,00 | 500 000,00 |
| Taxe d'aménagement | 200 000,00 | 95 000,00 |
| Produit des amendes de police | 105 000,00 | 85 000,00 |
| Subventions | 811 600,00 | 21 500,00 |
| Cessions | 1 713 010,00 | 1 580 000,00 |
| Opération pour compte de tiers | - | 159 115,00 |
| Emprunts | 3 500 000,00 | - |
| TOTAL RECETTES REELLES | 9 678 088 | 7 072 710 |
| Recettes d'ordre - Virement de la section de fonctionnement | 5 969 928,38 | 6 234 508,24 |
| Recettes d'ordre - Amortissements | 1 100 000,00 | 1 100 000,00 |
| Recettes d'ordre - Opérations patrimoniales | 30 323,00 | 1 136 584,00 |
| TOTAL RECETTES D'ORDRE | 7 100 251 | 8 471 092 |
| Résultat d'investissement reporté | - | - |
| Total des recettes d'investissement | 16 778 338,88 | 15 543 802,24 |

Présentation synthétique des recettes d'investissement en euros – Comparatif BP 2025/ BP 2026.

Ainsi, après avoir analysé ses capacités d'investissement, la Ville va porter à près de 19 millions d'euros ses investissements (PPI sur l'ensemble de la période 2026 et suivants), œuvrant ainsi à améliorer le quotidien des Maiziérois dans de nombreux domaines.

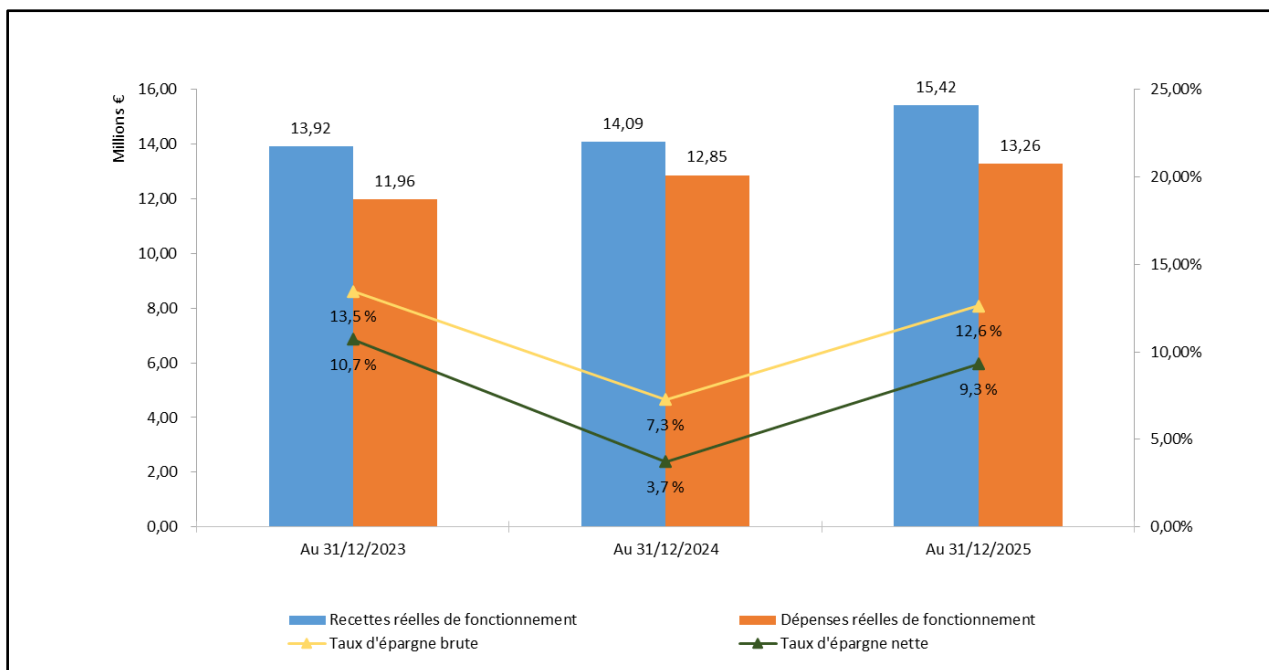
1.3.1 L'épargne nette

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette : elle représente l'épargne que la Collectivité peut consacrer au financement de ses nouvelles dépenses d'investissement. L'épargne nette suit l'évolution de l'épargne brute, corrigée par l'évolution du remboursement du capital de la dette liée au recours à l'emprunt.

Le maintien du niveau d'épargne nette pour assurer une part significative d'autofinancement des investissements constitue l'un des principaux enjeux pour la stratégie financière de la Ville de Maizières-lès-Metz dans les années à venir. Il est nécessaire de garder à l'esprit que des éléments risquent d'impacter ces ratios à la baisse :

- Une tendance structurelle de progression plus rapide des dépenses de fonctionnement « à même niveau d'intervention » par rapport aux recettes.

- Un niveau du remboursement du capital appelé à augmenter encore sur les prochaines années au vu du profil « jeune » de la dette de la ville.
- Une probabilité forte de nouvelle mise à contribution des Collectivités locales au redressement des finances publiques nationales, qui pourrait conduire à des hausses de dépenses et à des baisses de recettes.



Evolution de l'épargne entre 2023 et 2025, en millions d'euros

Dans ce contexte, les mesures mises en œuvre tout au long du mandat 2020-2026, marqué par une succession de crises majeures, ont permis de préserver un niveau d'épargne solide tout en ayant un recours à l'emprunt pragmatique (8 millions d'euros sur la période 2020-2026). Cette situation offre à la Collectivité la capacité de financer l'augmentation des dépenses d'investissement prévue en 2026 sans mobiliser de nouvel emprunt.

Néanmoins, les dispositions nationales issues de la Loi de Finances pour 2026 appellent à une vigilance accrue quant à l'évolution de l'épargne et pourraient conduire à renforcer encore la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

1.3.2 Les produits de cession

Les produits de cessions sont attendus à 1,5 millions d'euros, un niveau élevé par rapport aux années passées.

La prévision comprend notamment une somme de 1,2 millions d'euros pour la cession du foncier de SORELOR au sein de la ZIL Nord et qui marquera un des premiers pas pour la requalification et le changement de destination de cet espace, qui deviendra le futur quartier gare avec une vocation affichée de tendre vers un écoquartier. Cette vente a été conclue début mars 2026.

Sont par ailleurs prévues la cession de l'emprise de l'ancienne école De Lattre (350 000 euros), et diverses cessions parcelles dans la poursuite des actions menées ces dernières années, et dont certaines ont déjà fait l'objet de délibérations en conseil municipal.

1.3.3 Les subventions d'investissement prévisionnelles

Le produit des subventions d'investissement perçues hors restes à réaliser s'établit à 106 500 euros, en diminution par rapport aux exercices précédents. Cette évolution traduit concrètement l'avancement des projets communaux et la montée en puissance des opérations cofinancées qui se concrétiseront pleinement en 2026.

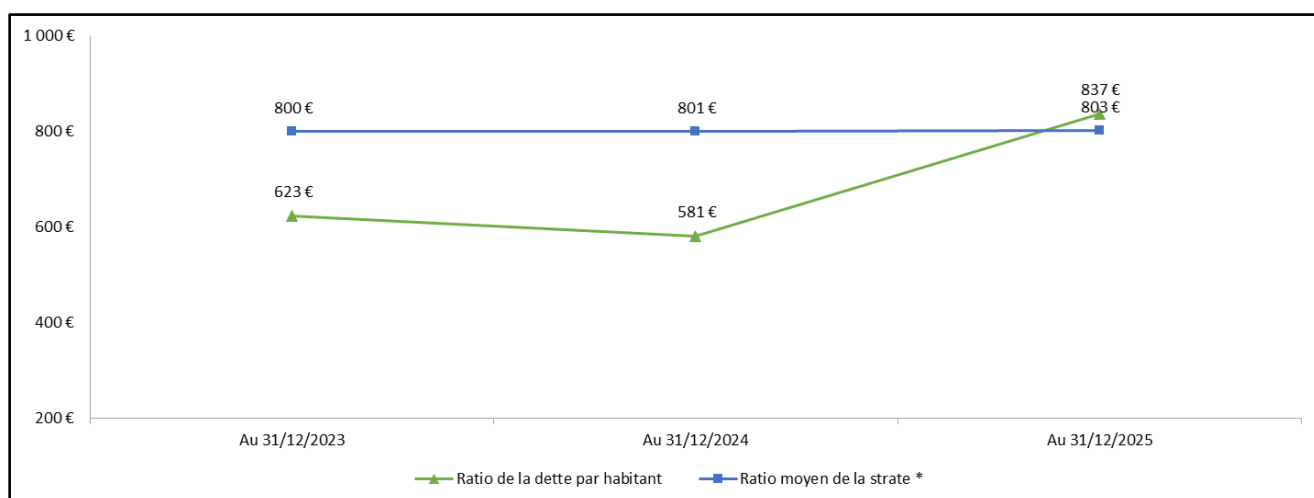
Au-delà de ces montants annuels, la Ville peut d'ores et déjà s'appuyer sur un niveau de soutien financier particulièrement significatif pour les projets inscrits au programme pluriannuel d'investissement. Plus de trois millions d'euros ont ainsi été mobilisés, grâce notamment à l'engagement de la Région Grand Est (500 000 euros), de la CAF de la Moselle (630 000 euros) et, de manière déterminante, du Département de la Moselle (2,2 millions d'euros) pour la réalisation du nouveau groupe scolaire et périscolaire. A cela, il faut aussi ajouter le soutien de l'Etat avec 171 032 euros au titre de la DETR, 505 659 euros au titre de la DSIL et enfin 235 584 euros en lien avec la végétalisation de ce groupe scolaire. Dans cette dynamique, un financement complémentaire a été sollicité auprès du fonds européen FEDER, à hauteur de deux millions d'euros, afin d'accompagner la création de cet équipement structurant et indispensable pour la commune.

La Ville poursuit par ailleurs une démarche proactive et volontariste de recherche de financements, en mobilisant l'ensemble des dispositifs existants, qu'ils relèvent de l'État, de la Région, du Département ou de partenaires institutionnels tels que la CAF de la Moselle.

À ce titre, le Département de la Moselle sera sollicité, dans le cadre du programme Ambition Moselle, pour accompagner la rénovation de la rue du 4 Septembre et l'aménagement du parvis de l'Hôtel de Ville, à hauteur de 250 000 euros. De même, l'Agence de l'Eau interviendra à hauteur de 180 000 euros, ainsi que pour la première tranche de rénovation du quartier Falouche-Kennedy, pour un montant de 50 000 euros. De plus, la Région Grand Est participera à hauteur de 33 191 euros pour la réalisation du parvis.

1.3.4 L'emprunt

Le ratio de la dette par habitant pour la Ville de Maizières-lès-Metz est comparable aux villes de la même strate (837 euros par habitant au 31 décembre 2025).



Comparatif du ratio de la dette par habitant à Maizières-lès-Metz et du ratio moyen de la strate entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2025

Comme indiqué dans le dernier Débat d’Orientation Budgétaire, le ratio de la dette par habitant a connu une progression en raison de la mobilisation d’emprunts lors des exercices budgétaires précédents. Ce sont ainsi huit millions d’euros qui ont été empruntés depuis 2020.

| | Au 31/12/2023 | Au 31/12/2024 | Au 31/12/2025 |
|--------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Population totale | 11892 | 11890 | 11825 |
| Encours de la dette | 7.407 M€ | 6.906 M€ | 9.894 M€ |
| Ratio de la dette par habitant | 623 € | 581 € | 837 € |
| Ratio moyen de la strate * | 800 € | 801 € | 803 € |

Evolution du ratio de la dette par habitant depuis 2023 – 2025 (estimé)

* Source DGFiP/Comptes individuels des collectivités

Strate : communes de 10 000 à 20 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

Le ratio moyen de la strate au 31/12/2025 n’est pas encore communiqué. Donnée identique qu’au 31/12/2024.

La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) est exprimée en nombre d’années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des Collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d’années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la Collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

| | Au 31/12/2023 | Au 31/12/2024 | Au 31/12/2025 |
|--------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Encours de la dette (A) | 7 407 M€ | 6 906 M€ | 9 894 M€ |
| CAF brute ou épargne brute (B) | 1 874 M€ | 1 026 M€ | 1 948 M€ |
| Ratio d’endettement (A/B) | 4.0 | 6.7 | 5.1 |

Evolution du ratio de désendettement entre 2023 et 2025

A encours identiques, plus une Collectivité dégage de l’épargne, plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

Ainsi, une Collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à quinze ans est déjà en situation critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à onze - douze ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures.

| <i>En milliers d’euros</i> | Au 31/12/2023 | Au 31/12/2024 | Au 31/12/2025 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Encours de la dette au 01/01 | 4 291 | 7 407 | 6 906 |
| Annuité en capital de la dette | 384 | 502 | 512 |
| Encours de la dette au 31/12 | 7 407 | 6 906 | 9 894 |
| Montant des intérêts de l’exercice | 77 | 206 | 206 |
| Capacité de désendettement au 31/12 = encours de la dette / épargne brute | 4.0 | 6.7 | 5.1 |
| Capacité de désendettement au 01/01 = encours de la dette / épargne brute | 2.3 | 7.2 | 3.5 |
| Charge de la dette | 2.8 % | 3.6 % | 3.3 % |

Evolution de la capacité de désendettement entre 2023 et 2025

Il est à noter que dans le cadre du PLF 2018 a été évoquée la perspective d'un plafonnement de la capacité de désendettement sur une durée maximale de douze ans, plafond au-delà duquel le Préfet et les Chambres Régionales des Comptes (CRC) émettraient des préconisations de retour à l'équilibre, par la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cette règle, si elle n'est pas devenue contraignante, n'en demeure pas moins un seuil d'alerte vis-à-vis de l'endettement des Collectivités.

Pour la Ville de Maizières-lès-Metz, la totalité de la dette pourrait être remboursée en un peu plus de cinq ans sous la condition de la mobilisation totale de l'épargne brute au 31 décembre 2025.

La Ville présente donc au 31 décembre 2025, une capacité de désendettement satisfaisante car très largement éloignée du seuil de vigilance de douze ans. La moyenne nationale des Villes de la même strate était de 6,2 ans en 2021.

La dette de la Ville est actuellement constituée de six emprunts, tous à taux fixe et son extinction est fixée actuellement à l'année 2045.

| Année | CRD Debut période | Souscription | Amortissement | CRD Fin de période | Frais Financiers | Commissions / IC | Annuité |
|--------------|----------------------|--------------|---------------|-----------------------|------------------|------------------|---------------|
| 2026 | 9 894 151.39 | | 645 058.46 | 9 249 092.93 | 314 708.12 | | 959 766.58 |
| 2027 | 9 249 092.93 | | 659 996.47 | 8 589 096.46 | 297 963.44 | | 957 959.91 |
| 2028 | 8 589 096.46 | | 675 406.51 | 7 913 689.95 | 280 746.74 | | 956 153.25 |
| 2029 | 7 913 689.95 | | 691 305.67 | 7 222 384.28 | 263 040.91 | | 954 346.58 |
| 2030 | 7 222 384.28 | | 707 711.75 | 6 514 672.53 | 244 828.16 | | 952 539.91 |
| 2031 | 6 514 672.53 | | 582 696.44 | 5 931 976.09 | 226 674.12 | | 809 370.56 |
| 2032 | 5 931 976.09 | | 550 109.41 | 5 381 866.68 | 210 333.81 | | 760 443.22 |
| 2033 | 5 381 866.68 | | 490 970.34 | 4 890 896.34 | 193 801.39 | | 684 771.73 |
| 2034 | 4 890 896.34 | | 430 837.02 | 4 460 059.32 | 178 263.23 | | 609 100.25 |
| 2035 | 4 460 059.32 | | 444 715.43 | 4 015 343.89 | 162 578.15 | | 607 293.58 |
| 2036 | 4 015 343.89 | | 459 139.65 | 3 556 204.24 | 146 347.26 | | 605 486.91 |
| 2037 | 3 556 204.24 | | 474 131.46 | 3 082 072.78 | 129 548.59 | | 603 680.05 |
| 2038 | 3 082 072.78 | | 400 424.77 | 2 681 648.01 | 112 942.26 | | 513 367.03 |
| 2039 | 2 681 648.01 | | 408 583.81 | 2 273 064.20 | 97 277.15 | | 505 860.96 |
| 2040 | 2 273 064.20 | | 424 842.35 | 1 848 221.85 | 81 018.61 | | 505 860.96 |
| 2041 | 1 848 221.85 | | 441 754.74 | 1 406 467.11 | 64 106.22 | | 505 860.96 |
| 2042 | 1 406 467.11 | | 459 347.61 | 947 119.50 | 46 513.35 | | 505 860.96 |
| 2043 | 947 119.50 | | 477 648.09 | 469 471.41 | 28 212.40 | | 505 860.49 |
| 2044 | 469 471.41 | | 230 646.08 | 238 825.33 | 13 426.24 | | 244 072.32 |
| 2045 | 238 825.33 | | 238 825.33 | | 5 247.06 | | 244 072.39 |
| Total | | | 9 894 151.39 | | 3 097 577.21 | | 12 991 728.60 |

Tableau d'amortissement de la dette de la Ville de Maizières-lès-Metz, en euros

Comme cela a déjà été évoqué à de nombreuses reprises lors des précédents Débats d'Orientation Budgétaire en Conseil municipal, le recours à l'emprunt dans les années à venir entraînera mécaniquement une augmentation de l'annuité de la dette, de son encours, ainsi qu'une dégradation de certains indicateurs financiers tels que le ratio de dette par habitant ou la capacité de désendettement communal.

Il convient toutefois de souligner que ces indicateurs demeurent aujourd'hui très bons et comparables aux moyennes nationales et de celles observées pour les Communes de même strate, ce qui permet de relativiser sensiblement cette tendance à la dégradation.

Pour autant, sur le présent exercice budgétaire, la Ville fait le choix de ne pas recourir à l'emprunt, traduisant ainsi une gestion prudente et maîtrisée de ses équilibres financiers.

L'épargne brute demeure, quant à elle, un indicateur essentiel d'analyse, dans la mesure où elle reflète la capacité de la Collectivité à faire face à certaines dépenses obligatoires, telles que le remboursement du capital de la dette, et constitue le premier niveau d'appréciation de la capacité d'autofinancement.

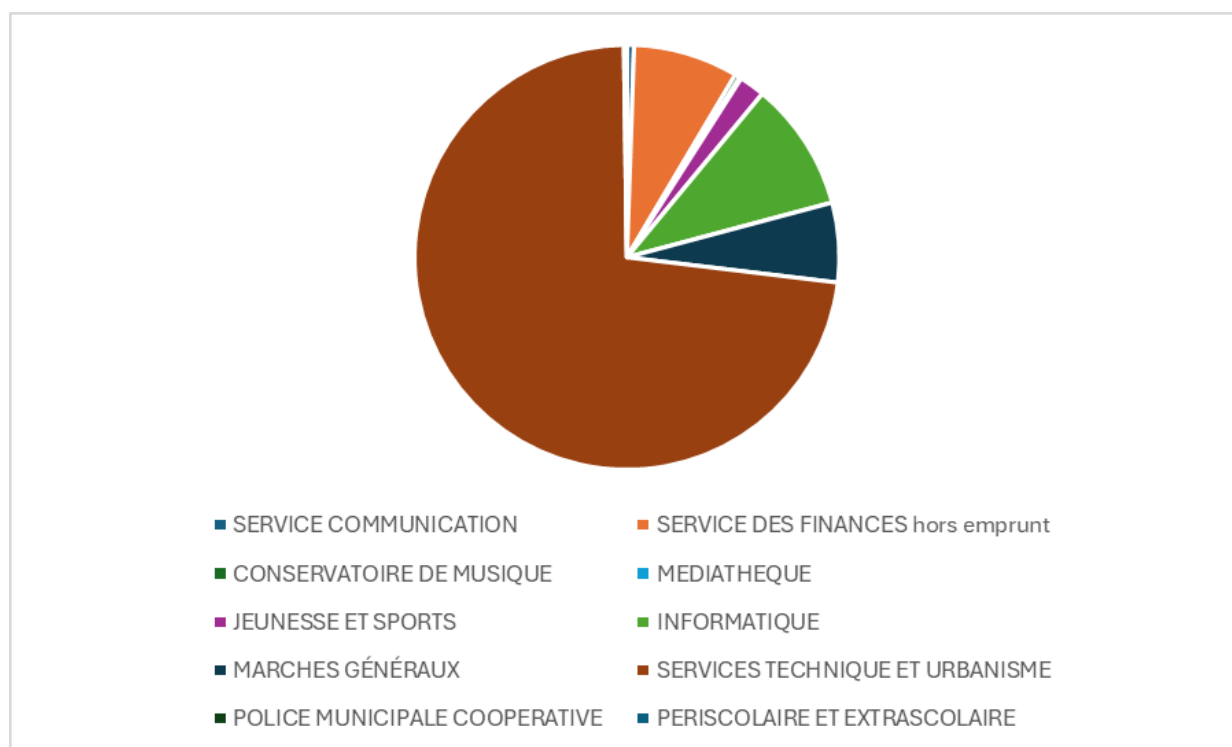
Ainsi, sous l'effet conjugué d'une maîtrise des dépenses et d'un dynamisme des recettes plus soutenu que ces dernières années — l'inflation contribuant notamment à une progression mécanique des recettes fiscales — l'épargne brute devrait se maintenir à un niveau très satisfaisant.

1.4 Les dépenses d'investissement

1.4.1 Les dépenses d'équipement directes

Les « immobilisations en cours » concentrent les opérations d'investissement les plus structurantes de la collectivité. À ce titre, les travaux de construction représentent la part prépondérante des dépenses, avec un montant inscrit au budget primitif 2026 de 5 097 073,95 euros. Ce niveau particulièrement élevé, en nette progression, traduit la concrétisation des engagements portés par l'équipe municipale, tout en accompagnant l'accélération des opérations de rénovation énergétique et la poursuite des actions de valorisation et de remise en état du patrimoine communal.

Les dépenses relatives aux installations, matériels et outillages techniques s'inscrivent également dans cette dynamique volontariste, notamment à travers la modernisation et l'extension du réseau d'éclairage public. Ce programme, que la municipalité entend amplifier, représente un montant de 3 028 894,08 euros en 2026.



Présentation des crédits d'investissement des services

Les autres immobilisations corporelles traduisent, quant à elles, une attention constante portée aux moyens opérationnels des services, avec notamment le renouvellement du parc automobile (16 500 euros) et l'acquisition d'équipements informatiques (75 000 euros), indispensables au bon fonctionnement de l'administration.

| | BP 2026 |
|--|---------------------|
| SERVICE COMMUNICATION | 10 900,00 |
| SERVICE DES FINANCES hors remboursement du capital de la dette | 162 550,00 |
| CONSERVATOIRE DE MUSIQUE | 7 950,00 |
| MEDIATHEQUE | 2 500,00 |
| JEUNESSE ET SPORTS | 40 000,00 |
| INFORMATIQUE | 199 210,00 |
| MOYENS GÉNÉRAUX | 261 150,00 |
| SERVICES TECHNIQUES ET URBANISME | 1 811 926,00 |
| POLICE MUNICIPALE COOPERATIVE | 2 000,00 |
| AFFAIRES SCOLAIRES | 14 210,00 |
| PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE | 1 020,00 |
| Total des dépenses d'investissement hors AP/CP | 2 513 416,00 |

Répartition des crédits d'investissement par service hors AP/CP – montant en euros

Enfin, en complément des grands projets inscrits en autorisations de programme, les crédits d'investissement gérés hors AP/CP permettent de répondre aux besoins courants des services et de soutenir de nombreuses opérations de proximité. À ce titre, près de 2,5 millions d'euros seront mobilisés en 2026, témoignant de la volonté de la Ville d'agir à la fois sur les projets structurants et sur les interventions du quotidien.

1.4.2 Le remboursement de la dette

Le principal élément qui compose ce chapitre est le remboursement de la dette bancaire. Compte tenu du nouvel emprunt tiré en 2025 pour 3,5 millions d'euros et de l'absence d'extinction d'emprunts anciens, le niveau du remboursement devrait s'élever en 2026 à 645 060 euros, soit 133 440 euros de plus qu'en 2025.

2. Un budget pour les Maiziérois

Face à des contraintes budgétaires renforcées, à une incertitude économique durable et à l'évolution du cadre réglementaire national, les communes doivent faire évoluer leur stratégie financière afin de garantir leurs équilibres budgétaires, tout en maintenant un haut niveau d'investissement au service du territoire et de ses habitants.

Ces priorités, nous les poursuivons avec détermination. La poursuite du déploiement de la vidéoprotection (64 000 euros) marquera une étape décisive pour la sécurité de toutes et tous.

La Ville continuera aussi de miser sur la proximité avec des événements fédérateurs et des actions concrètes dans les quartiers. La propreté restera un axe fort avec la modernisation des équipements. La solidarité demeurera un pilier majeur avec un soutien renforcé au CCAS et la poursuite des actions en faveur des personnes âgées, fragiles ou isolées.

2026 verra également le lancement des travaux du groupe scolaire et périscolaire du Val-Maidera. L'éducation continuera d'être une priorité avec la gratuité des fournitures scolaires, la modernisation des restaurants scolaires et la rénovation du patrimoine éducatif. Maizières-lès-Metz restera aussi une ville dynamique et créative : soutien aux clubs sportifs, aux structures culturelles, modernisation des festivités et poursuite des grands événements qui font rayonner la ville.

L'ensemble de ces investissements reflète une stratégie équilibrée, alliant l'entretien du patrimoine existant, la modernisation des équipements, l'amélioration du cadre de vie et l'anticipation des enjeux environnementaux. Cette programmation reste évolutive, certaines opérations étant conditionnées à des études complémentaires ou à la mobilisation de cofinancements.

2.1 Accompagner les habitants à chaque étape de leur vie : une priorité municipale de proximité

Les rénovations des écoles élémentaires Pasteur et Brioux touchent à leur fin (225 000 euros). Ces investissements ont permis de moderniser et de prendre en compte les enjeux énergétiques avec une accélération de la transition écologique. Les élèves et les personnels sont ainsi accueillis dans des bâtiments mieux adaptés et qui verront une baisse de 20% de leurs dépenses liées au chauffage et dont l'ensemble des surfaces a été repeint.

À la suite de la désignation du cabinet d'architecture Paul Le Quernec, le projet du futur groupe scolaire et périscolaire du Val-Maidera se poursuit. Le démarrage des travaux est prévu à la fin de l'hiver. Ce nouvel équipement, conçu autour des valeurs de Nature et de Culture portées par la Municipalité, constituera un véritable pôle éducatif. Une enveloppe de 5,06 millions d'euros est inscrite au budget 2026 pour la réalisation de ce projet structurant.

Implantée au cœur du ban communal, la future école du Val-Maidera a été pensée pour rapprocher les lieux d'apprentissage des familles et ainsi réduire significativement le recours aux transports scolaires. Cette localisation stratégique permettra de limiter les temps de trajet en bus, souvent sources de fatigue pour les élèves, et contribuera à améliorer leur bien-être au quotidien comme leurs conditions d'apprentissage. Le projet poursuit désormais son développement opérationnel, avec un démarrage des travaux prévu à la fin de l'hiver. Ce futur groupe scolaire et périscolaire incarnera pleinement l'ambition éducative de la Municipalité en conciliant harmonieusement Nature et Culture. Véritable équipement structurant, il s'articulera autour d'un jardin central conçu comme un vaste patio,

apportant à la fois lumière naturelle et ouverture paysagère à l'ensemble des espaces. Pour donner corps à ce projet d'envergure, cinq millions d'euros seront mobilisés cette année, au service de la réalisation de cet établissement de treize classes, pensé comme un véritable phare éducatif au cœur du territoire.

La Ville mobilise également des moyens significatifs pour garantir des conditions d'apprentissage optimales dans les écoles, avec une enveloppe de 374 182 euros. L'effort porte aussi sur les ressources humaines, avec le maintien d'un taux d'encadrement garantissant la présence d'un adulte par classe.

Une attention particulière est accordée aux temps périscolaires et extrascolaires, avec 452 270 euros inscrits en dépenses de fonctionnement au budget primitif 2026. La collectivité veille à proposer un accueil de qualité, accessible à tous. Ainsi, malgré l'augmentation du coût des repas, le tarif facturé aux familles pour la pause méridienne reste inchangé. Pour un coût réel de 12,50 euros par enfant, incluant repas, charges et personnel, les familles s'acquittent d'un tarif compris entre 4,15 euros et 5,45 euros, selon leur quotient familial.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) confirme par ailleurs son dynamisme et la qualité de son offre, en proposant des activités variées, éducatives et adaptées aux besoins des enfants, constituant un soutien précieux pour les familles durant les vacances scolaires.

La politique éducative municipale s'illustre également à travers le Parcours Culturel (21 121 euros), permettant à tous les élèves des écoles élémentaires de bénéficier d'actions culturelles diversifiées. Des initiatives telles que le partenariat avec le Nancy Jazz Pulsation (5 000 euros) participent à l'éveil artistique des enfants. La Ville soutient également activement la programmation jeune public du TRAM, contribuant à une offre culturelle accessible et de qualité.

En matière de petite enfance, la Ville de Maizières-lès-Metz réaffirme son engagement à garantir un accueil de qualité, dans un contexte national marqué par une pénurie persistante de professionnels qualifiés. Afin de maintenir un haut niveau d'exigence, la collectivité privilégie le recrutement de personnel diplômé et déploie des actions visant à renforcer l'attractivité du secteur : revalorisation salariale, actions de communication ciblées et participation à des forums spécialisés. Si ces mesures ont permis d'atténuer les tensions, les difficultés de recrutement, notamment pour les remplacements, continuent d'impacter le niveau d'activité des structures.

Pour 2026, la Municipalité réaffirme son ambition de conduire une politique éducative exigeante. L'objectif demeure de garantir à chaque enfant des conditions d'accueil, d'enseignement et d'accompagnement de qualité, tout en réduisant les inégalités. À ce titre, la gratuité des fournitures scolaires est maintenue, permettant à chaque élève de disposer d'un matériel adapté, acquis dans le cadre de marchés publics intégrant des exigences économiques et environnementales. Cet engagement s'accompagne d'un renforcement significatif des moyens consacrés aux sorties pédagogiques et culturelles, dont le budget a doublé en trois ans.

Dans cette dynamique, le service des Affaires scolaires engage en 2026 une réorganisation de ses services visant à améliorer la lisibilité et l'efficacité de l'action publique. Dans un premier temps, cette évolution s'accompagne d'une amélioration des conditions de travail, avec notamment l'embauche d'un coordinateur supplémentaire (40 000 euros). Puis, à la suite du départ à la retraite de la responsable des affaires scolaires, une réflexion globale a été menée afin d'adapter l'organisation aux enjeux actuels. Les services « affaires scolaires », « périscolaire et extrascolaire » et « ATSEM » sont désormais regroupés au sein d'une direction unique, renforçant la cohérence et la continuité de l'action éducative.

Cette réorganisation vise notamment à :

- renforcer la continuité éducative entre les temps scolaire et périscolaire ;
- simplifier les circuits de décision et améliorer la réactivité ;
- optimiser l'utilisation des ressources humaines et matérielles ;
- favoriser une gestion coordonnée des différents intervenants ;
- proposer, à terme, un point d'accueil unique pour les familles ;
- développer une dynamique collective au service de l'inclusion, notamment pour les enfants en situation de handicap ou présentant des troubles du spectre autistique.

Dans ce cadre, le poste de responsable des affaires scolaires a évolué vers une organisation reposant sur une mutualisation des missions et un redéploiement des compétences, traduisant la volonté constante d'adapter le service public aux besoins des familles.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Maizières-lès-Metz constitue un acteur majeur de la solidarité de proximité. Il œuvre quotidiennement à l'accompagnement des publics les plus vulnérables, en veillant à apporter des réponses adaptées à leurs besoins. À ce titre, la Ville lui attribue, pour l'exercice 2026, une subvention de 750 000 euros.

Les missions du CCAS couvrent un large éventail d'interventions visant à atténuer les situations de précarité et de fragilité sociale. Elles s'adressent notamment aux familles, aux personnes sans emploi et aux personnes en situation de handicap. Face au vieillissement de la population, le CCAS développe également des actions spécifiques pour accompagner les personnes âgées tout au long de leur parcours de vie et favoriser leur maintien du lien social, contribuant ainsi à leur épanouissement au sein de la commune.

Pleinement engagé dans la mise en œuvre de la politique sociale municipale, le CCAS concentre ses efforts sur la lutte contre l'exclusion, notamment à travers les secours d'urgence (7 000 euros) et les aides alimentaires (11 000 euros) et le soutien à l'accès au logement, en particulier pour les seniors et les familles en situation de fragilité. Toute personne résidant sur le territoire communal et rencontrant des difficultés peut solliciter le CCAS pour bénéficier d'une information sur ses droits, d'une orientation vers les partenaires locaux ou d'un accompagnement personnalisé.

Le budget 2026 s'inscrit dans un contexte contraint, marqué par une nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement et des incertitudes sur certaines recettes, liées notamment à la diminution, voire à la suppression annoncée de certaines subventions de l'État. Dans ce cadre, le maintien de la qualité de l'accompagnement proposé aux publics les plus fragiles demeure une priorité absolue.

Les orientations budgétaires en matière d'action sociale privilégient ainsi la consolidation des aides essentielles — alimentaires, énergétiques et liées au logement — afin de lutter efficacement contre la précarité.

Le CCAS maintiendra ses aides forfaitaires à destination des seniors ainsi que ses dispositifs emblématiques, tels que la distribution des colis de Noël, le repas de fin d'année, le chèque cadeau et les goûters hebdomadaires.

Enfin, en matière de politique du handicap, le CCAS poursuivra le développement de ses partenariats et le renforcement des dispositifs existants. Parallèlement, la Ville de Maizières-lès-Metz continue d'amplifier ses actions en faveur de l'accessibilité de ses établissements recevant du public, afin de garantir une inclusion pleine et entière des personnes en situation de handicap.

Dans une volonté affirmée de renforcer la participation citoyenne des plus jeunes, la commune dote le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) d'un budget dédié de 20 000 euros. Cette enveloppe permettra aux jeunes élus de concevoir et de concrétiser des projets qui leur tiennent à cœur, au bénéfice de l'ensemble de la population. Véritable espace d'apprentissage de la citoyenneté et de l'engagement, le CMJ disposera ainsi des moyens nécessaires pour transformer ses idées en actions concrètes, contribuant pleinement à la vitalité et à l'innovation de la vie locale.

2.2 Une ville culturelle et rayonnante

Dans un contexte budgétaire particulièrement contraint en 2026, la politique culturelle de la ville s'inscrit dans une démarche d'équilibre pour préserver les fondements essentiels de son action.

La politique culturelle mise en place à Maizières-lès-Metz s'inscrit dans une volonté affirmée de favoriser l'accès à la culture pour tous les publics et de soutenir activement la création et la diffusion artistiques. La médiathèque, qui dispose de 48 679 euros, constitue à ce titre un équipement structurant, en proposant des fonds documentaires diversifiés, un accès à des ressources numériques via la plateforme Limédia, ainsi qu'une programmation régulière d'expositions et d'ateliers. Ces derniers contribuent notamment à sensibiliser les jeunes aux enjeux du numérique et à accompagner les publics plus âgés dans leur initiation à l'informatique.

Par ailleurs, le conservatoire municipal, qui accueille près de 400 élèves, joue un rôle majeur dans l'enseignement artistique et l'animation culturelle locale, notamment à travers l'organisation d'événements tout au long de l'année, dont le festival « Mondes Sonores ».

En complément, la salle de spectacle du TRAM (115 295 euros) offre une programmation accessible et variée, faisant une large place aux spectacles d'humour et aux propositions destinées au jeune public.

Enfin, la commune affirme son engagement en faveur du tissu associatif en apportant un soutien significatif, tant financier que logistique, aux nombreuses associations culturelles qui participent pleinement à la vitalité du territoire.

En matière de politique sportive la municipalité s'inscrit dans la démocratisation de l'accès à la pratique sportive, dans le soutien du tissu associatif local et dans la promotion des bienfaits du sport sur la santé publique à l'image des ateliers organisés chaque été au Parc de Brieux. Dans cette perspective, le maintien du soutien financier aux clubs sportifs, qu'ils relèvent du secteur amateur ou de haut niveau, constitue une priorité (160 000 euros). Cette mesure, destinée à assurer la pérennité économique des associations, leur permettra de consolider leurs activités existantes et d'en développer de nouvelles.

Parallèlement, la modernisation des terrains de football et des autres équipements sportifs se poursuivra en lien avec les associations (40 000 euros), conformément à la volonté de garantir des installations de qualité, sécurisées et accessibles.

Les fêtes et animations constituent également un axe fort de l'action municipale. L'édition 2025 des grandes festivités – chasse aux œufs, fête de la Saint-Jean, célébrations du 13 juillet et fête de la Saint-Nicolas... – a confirmé leur attractivité en rassemblant un public nombreux. Pour l'exercice 2026, le budget alloué à ces manifestations s'inscrit dans la continuité des années précédentes (58 300 euros). Cette dynamique sera renforcée par le projet d'animations du centre-ville porté par la municipalité depuis plusieurs années. À ce titre, un marché de Noël viendra s'implanter sur le nouveau parvis de l'Hôtel de Ville, en complément des festivités de la Saint-Nicolas (11 000 euros). Cette nouvelle manifestation sera organisée dans un souci de maîtrise des dépenses (50 000 euros), en s'appuyant notamment sur du matériel mutualisé avec les autres événements municipaux. Enfin, une guinguette

estivale prendra place au mois d'août au Parc de Brieux, contribuant à l'animation de ce cadre naturel et à la convivialité locale, pour un budget de 4 000 euros.

Enfin, la Commune investira dans l'acquisition d'illuminations de Noël pour renforcer l'animation et l'attractivité du territoire (20 000 euros). Ces initiatives participent à la qualité des services publics et au dynamisme local.

2.3 Garantir une ville sûre, propre et agréable pour tous

La Ville poursuit le renforcement de son dispositif de vidéoprotection afin de garantir un cadre de vie toujours plus sûr et respectueux de l'espace public. Dans cette optique, de nouveaux équipements seront installés pour un montant de 64 000 euros, venant ainsi compléter et densifier le maillage existant sur le territoire communal. Certains de ces dispositifs, intégrant des technologies d'intelligence artificielle, constitueront des outils particulièrement efficaces pour lutter contre les dépôts sauvages d'ordures, notamment aux abords des Points d'Apport Volontaire (PAV).

Par ailleurs, des aménagements de sécurisation seront réalisés sur des espaces publics particulièrement exposés, dans une logique de prévention situationnelle, en partenariat étroit avec les services de la Gendarmerie nationale. Cette démarche globale s'inscrit dans une volonté affirmée de préserver la propreté urbaine, de renforcer la tranquillité publique et de responsabiliser les comportements.

110 000 euros permettront de maintenir un haut niveau de service sur la gestion des eaux pluviales. Cette somme est complétée par les effets des décisions ambitieuses prises au sein du Plan Local d'Urbanisme (infiltration à la parcelle), les opérations de requalification urbaine (Cœur de Ville, Eiffage, RIG) et les travaux sur le patrimoine municipal (voiries et bâtiments) ont fait diminuer drastiquement les rejets dans les réseaux d'eau pluviale et ont donc contribué à améliorer durablement la situation.

Afin de renforcer la sécurité et d'optimiser la gestion des équipements municipaux, la Ville engagera un programme de modernisation des bâtiments sportifs à travers la mise en place de dispositifs de contrôle d'accès. Une enveloppe de 100 000 euros est ainsi inscrite au budget pour déployer ces équipements, qui permettront de mieux réguler les entrées, de sécuriser les installations et de faciliter le suivi des usages. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration du service rendu aux usagers, tout en garantissant une utilisation plus efficiente et maîtrisée des infrastructures sportives.

2.4 Le développement durable : au centre des actions municipales

Dans une volonté affirmée de concilier qualité du cadre de vie et engagement en faveur du développement durable, la Ville met en œuvre un plan de gestion différenciée de ses espaces verts. Élaboré en partenariat avec FREDON Grand Est, ce dispositif structurant vise à adapter les modes d'entretien en fonction des usages et des caractéristiques de chaque site, tout en favorisant la biodiversité et en limitant l'impact environnemental. Cette approche qualitative permet de réduire le recours aux intrants, de préserver les ressources naturelles et de valoriser les paysages urbains dans toute leur diversité.

Pour accompagner cette démarche ambitieuse, la Collectivité mobilise un investissement de 28 000 euros, témoignant de sa volonté de s'inscrire durablement dans une gestion responsable et innovante de ses espaces publics. Maizières-lès-Metz poursuit ses efforts pour embellir et végétaliser le territoire, contribuant ainsi à rendre les espaces publics plus attractifs et agréables à vivre. Plusieurs opérations sont prévues, comme la plantation d'alignements d'arbres (21 000 euros) et la mise en place de projets

participatifs tels que « Mon arbre, grandissons ensemble ». Les espaces verts existants seront également entretenus et développés, à l'image de la canisite (7 000 euros) et des plantations autour du Monument aux Morts. Parallèlement, le mobilier urbain sera modernisé avec l'installation de bancs nouvelle génération, de poubelles biflux et d'une signalétique adaptée (30 000 euros). Ces actions intègrent une dimension écologique, avec des mesures de lutte contre les nuisibles – notamment le frelon asiatique à hauteur de 2 000 euros - et une gestion différenciée des espaces verts.

La reconversion de l'ancienne friche industrielle située sur la Voie Romaine en parc paysager écologique illustre pleinement l'ambition de la Collectivité en matière de transition environnementale et de valorisation du territoire. Ancien site sidérurgique marqué par la présence d'un crassier, cet espace fait aujourd'hui l'objet d'un projet structurant visant à créer un véritable poumon vert en ville, conciliant préservation de la biodiversité et amélioration du cadre de vie. Les premiers travaux, volontairement progressifs afin de respecter les équilibres naturels, s'inscrivent dans une démarche exemplaire reposant sur un plan de gestion écologique à long terme.

Le futur parc, thématiqué autour de la légende du géant Maida, intégrera des aménagements favorisant à la fois les continuités écologiques et les usages du public, avec des cheminements doux, des espaces de détente et des parcours pédagogiques. Ce projet traduit la volonté municipale de transformer un héritage industriel en un espace durable, attractif et fédérateur pour les habitants. À ce titre, une enveloppe de 50 000 euros est inscrite au budget de l'année pour accompagner la poursuite de cette opération, conduite dans le cadre d'un mandat d'études confié à Rives de Moselle Développement.

Plus de 600 000 euros seront mobilisés pour la seconde tranche de requalification du quartier Falouche - Kennedy. L'objectif de ce projet est de proposer des espaces publics plus qualitatifs, mieux adaptés aux usages et aux attentes des habitants, tout en les rendant plus durables et résilients face aux enjeux climatiques.

La Municipalité engage ainsi une requalification ambitieuse visant à améliorer concrètement la qualité des espaces publics, notamment par la remise en état des zones urbaines dégradées et le renforcement de la végétalisation. Cette approche permet de concilier attractivité du cadre de vie et adaptation aux évolutions environnementales.

Afin de favoriser l'infiltration des eaux pluviales et de limiter les risques d'inondation, les espaces de circulation (trottoirs, places) seront aménagés avec des matériaux perméables tels que les graviers, pavés ou dalles drainantes. Ces dispositifs seront complétés par la création de jardins pluviaux, conçus pour capter, stocker et redistribuer naturellement l'eau de pluie, tout en contribuant à l'embellissement du quartier.

Ce projet de requalification urbaine vise ainsi à transformer durablement le quartier en un espace plus agréable à vivre, plus fonctionnel et mieux adapté aux défis du changement climatique. Il répond à des enjeux environnementaux majeurs — réduction des îlots de chaleur, gestion durable de l'eau, transition écologique — tout en améliorant la qualité de vie des habitants grâce à un cadre plus sain, plus végétalisé et plus apaisé.

Inscrit dans une démarche globale de développement durable et d'innovation environnementale, ce projet produira des bénéfices concrets et durables pour le territoire et ses habitants.

La préservation et la valorisation du patrimoine communal constituent une priorité constante de la Municipalité. À ce titre, près de 150 000 euros seront mobilisés cette année pour moderniser l'éclairage public par le remplacement des luminaires existants par des dispositifs à LED, notamment dans le quartier des Écartés. Cette démarche s'inscrit pleinement dans une logique de transition énergétique et

de maîtrise des dépenses publiques. En effet, les technologies LED permettent de réduire jusqu'à 80 % la consommation d'énergie par rapport aux éclairages traditionnels, tout en garantissant un bon niveau d'éclairage. Elles offrent ainsi des économies substantielles sur les factures d'électricité. Par ailleurs, leur durée de vie, nettement supérieure — pouvant atteindre entre 30 000 et 100 000 heures contre environ 10 000 heures pour les lampes au sodium —, permet de limiter significativement les coûts de maintenance et la fréquence des interventions. Enfin, la qualité de lumière produite, plus homogène et plus performante, contribue à améliorer la visibilité et à renforcer la sécurité dans l'espace public. Des ajustements nécessaires seront également mis en place, notamment en matière de puissances et de niveaux d'éclairage, afin d'adapter au mieux les installations aux besoins réels de la Commune.

Dans un contexte où les défis liés à la transition écologique occupent une place déterminante au sein des priorités sociétales, les initiatives de développement urbain s'attachent prioritairement à la reconversion des friches, à la densification des espaces sous-utilisés ainsi qu'à la valorisation des cœurs d'îlots. Il faut souligner que, l'attractivité et le dynamisme de la ville passent notamment par son urbanisme. Pour répondre aux besoins de ses habitants et aux évolutions socio-démographiques, la Ville de Maizières-lès-Metz poursuit ses efforts afin de proposer une offre de logements d'une part adaptée aux besoins des ménages et d'autre part inscrite dans un cadre de vie de qualité.

2.5 Des services fiables, organisés pour mieux accompagner les habitants

Investir dans des infrastructures adaptées, c'est à la fois garantir des conditions de travail sûres et dignes pour les agents, et assurer un entretien plus efficace des espaces publics, au bénéfice de l'ensemble des habitants.

Dans cette perspective, une enveloppe de 200 000 euros sera consacrée à des travaux au sein du Centre Technique Municipal (CTM), afin de continuer l'amélioration des conditions de travail des agents et d'optimiser la gestion des ressources communales. Cet investissement répond à plusieurs enjeux majeurs :

- Améliorer les conditions de travail et l'organisation des équipes La création de bureaux permettra de doter les responsables du CTM d'espaces adaptés à leurs missions. Aujourd'hui dépourvus de lieux dédiés, ils rencontrent des difficultés pour assurer la coordination des équipes et le suivi des interventions. Ces nouveaux aménagements favoriseront une organisation plus fluide et une meilleure efficacité opérationnelle. Par ailleurs, le projet prévoit la mise en place de sanitaires conformes aux normes en vigueur, répondant aux besoins des agents. Cet aménagement s'inscrit pleinement dans une démarche de qualité de vie au travail et de respect des obligations réglementaires.
- Moderniser et optimiser le magasin municipal. L'agrandissement du magasin permettra de remédier aux contraintes actuelles liées à un espace de stockage inadapté, qui limite aujourd'hui la gestion efficace des matériels et des fournitures. Ce nouvel aménagement facilitera l'organisation, l'accessibilité et le suivi des équipements. Il offrira également la possibilité de déployer des outils de gestion plus performants, contribuant à réduire les pertes, à rationaliser les achats et, à terme, à générer des économies de fonctionnement significatives pour la commune.
- Un investissement structurant et durable Au-delà de ses effets immédiats, cet investissement s'inscrit dans une vision de long terme. En modernisant un équipement essentiel au fonctionnement des services municipaux, la commune renforce la qualité du service rendu à la population, tout en maîtrisant ses dépenses publiques.

Un effort soutenu est consacré à la maintenance et à la rénovation du patrimoine communal. Des travaux seront menés sur les bâtiments publics tels que le Conservatoire, les écoles, le COSEC et le TRAM. Les interventions comprendront le remplacement de menuiseries, stores et installations électriques. Ces opérations ont pour objectif de garantir la sécurité des usagers tout en renforçant la performance énergétique des bâtiments.

Dans une logique de maîtrise des consommations énergétiques et d'amélioration du confort des usagers, la Ville prévoit l'installation de têtes thermostatiques sur ses équipements. Une enveloppe de 35 000 euros est ainsi inscrite au budget afin de déployer ces dispositifs, qui permettront de réguler plus finement la température des bâtiments en fonction des besoins réels. Cette action contribuera à optimiser les dépenses énergétiques, à réduire l'empreinte environnementale du patrimoine communal et à garantir des conditions d'accueil plus adaptées au sein des équipements municipaux.

2.6 Un Plan Pluriannuel d'Investissement qui répond aux défis de demain

| INTITULE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME | MONTANT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES | | | MONTANT DES CREDITS DE PAIEMENT | | | | |
|---|---|---------------------------|--|--|---|---|---|--|
| | Montant total des autorisations de programme votées au 05/12/2025 | Actualisation des projets | Montant total des autorisations de programme au Projet de BP 2026 voté au 24/04/2026 | Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2025) | Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2026 | Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2027 | Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2028 | Restes à financer (exercices 2026 et suivants) |
| Travaux divers d'aménagement de la voirie | 5 000 513.87 € | 52 566.93 € | 5 053 080.80 € | 1 892 341.64 € | 2 169 556.76 € | 291 182.40 € | 700 000.00 € | 3 160 739.16 € |
| Construction d'un groupe scolaire et d'un périscolaire au Val Maidera | 15 044 730.12 € | 0.00 € | 15 044 730.12 € | 1 360 602.08 € | 5 056 497.79 € | 5 473 420.00 € | 3 154 210.25 € | 13 684 128.04 € |
| Aménagement d'un accueil périscolaire et extra scolaire rue Sainte Marie | 2 327 135.13 € | -10 858.96 € | 2 316 276.17 € | 2 316 276.17 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Construction d'un accueil périscolaire et extra scolaire au Parc Dany Mathieu | 2 081 283.53 € | -5 940.60 € | 2 075 342.93 € | 2 075 342.93 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Réhabilitation du Complexe Sportif Camille Mathieu | 3 082 468.01 € | -61 394.59 € | 3 021 073.42 € | 2 995 486.99 € | 25 586.43 € | 0.00 € | 0.00 € | 25 586.43 € |
| Réaménagement du quartier Kennedy | 1 175 831.62 € | -2 384.43 € | 1 173 447.19 € | 505 149.69 € | 622 547.50 € | 45 750.00 € | 0.00 € | 668 297.50 € |
| Mise en valeur du patrimoine municipal | 3 316 739.17 € | 505 954.00 € | 3 822 693.17 € | 2 489 039.96 € | 480 628.20 € | 500 000.00 € | 353 025.01 € | 1 333 653.21 € |
| Travaux d'aménagement, d'entretien et réparation des réseaux d'eaux pluviales | 616 496.48 € | 0.00 € | 616 496.48 € | 464 645.78 € | 111 850.70 € | 40 000.00 € | 0.00 € | 151 850.70 € |
| TOTAL | 32 645 197.93 € | 477 942.35 € | 33 123 140.28 € | 14 098 885.24 € | 8 466 667.38 € | 6 350 352.40 € | 4 207 235.26 € | 19 024 255.04 € |

Depuis maintenant plusieurs années, la Ville de Maizières-lès-Metz a mis en place un Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) permettant un pilotage précis des opérations d'investissement et de leurs prévisions de décaissement sur la période du mandat.

Le CGCT dispose que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement, plus couramment rencontrés sous le sigle AP/CP. S'inscrivant dans une logique de gestion pluriannuelle des opérations d'investissement, l'utilisation de la technique des AP/CP, établie sur le fondement des dispositions des articles L 2311-3 et R 2311-9 du CGCT, permet au pouvoir adjudicateur de ne pas faire supporter à son budget primitif l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais uniquement les dépenses à régler au cours de l'exercice budgétaire.

Dès lors, les autorisations de programme – AP – sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Les crédits de paiement – CP – par leur insertion successive aux budgets primitifs de la Ville, constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice budgétaire pour assurer la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. Aussi, l'équilibre budgétaire de la section d'investissement sur l'exercice s'apprécie en tenant compte des seuls CP.